



PRÉSIDENTIELLE 2022



**RÉPONSES DES CANDIDAT·E·S**  
AUX 90 PROPOSITIONS D'AMORCE  
POUR UN QUINQUENNAT  
DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE  
DES TERRITOIRES

 **MORCE**

**YANNICK JADOT**   
**CHANGEONS!**

**Réponses de Yannick Jadot  
(EELV)**

1. Rénover 500 000 passoires énergétiques par an, pour atteindre un objectif de 2,5 millions de passoires énergétiques rénovées en 2027. En complément, rénover 500 000 logements supplémentaires par an (hors passoires thermiques) avec une ambition forte sur les logements collectifs. Pour ce faire, nous proposons de consacrer une enveloppe budgétaire supplémentaire aux aides existantes (Anah, CEE, aides locales) de 10 milliards d'euros par an à la rénovation performante sur la durée du quinquennat. L'objectif étant de donner une visibilité budgétaire à 5 ans aux ménages ainsi qu'à l'ensemble des acteurs de la rénovation.

\*

Pour

Contre

Sans avis

Autre :

10 Mds€ par an pour une rénovation à caractère complet obligatoire, concentrer tous les efforts en priorité sur les passoires thermiques pour en rénover 5M en dix ans, soit quasiment toutes. Créer un droit opposable à la rénovation pour les locataires et un véritable service public de la rénovation, et avec zéro reste à charge pour les ménages les plus modestes.

2. Encourager la généralisation des plans territoriaux de résorption de la précarité énergétique en facilitant le repérage des ménages les plus fragiles et en associant communes, intercommunalités, départements et régions. Expérimentés dans certains territoires, ces plans reposent sur la collaboration étroite des acteurs locaux de l'aide sociale, du bâtiment, des fournisseurs d'énergie, du monde associatif et des collectivités locales qui jouent le rôle de chefs de file. Ils permettent de repérer les foyers les plus précaires, notamment sur la base des données d'impayés d'énergie, et de les conseiller sur les actions d'économie d'énergie possibles et les aides disponibles. Pour favoriser un déploiement de ces plans territoriaux à plus grande échelle, il convient d'assouplir le cadre législatif pour faciliter l'accès des collectivités locales aux données socio-économiques des ménages. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : .....

3. Renforcer l'interdiction de location des passoires thermiques prévue à partir du 1er janvier 2025 en donnant aux communes et à leurs groupements les moyens d'expérimenter un permis de louer spécifique dans les quartiers, rues ou copropriétés qui enregistrent un taux important de passoires énergétiques. Les propriétaires-bailleurs concernés seraient notamment tenus de fournir à l'administration les résultats du DPE ou des preuves matérielles des travaux engagés afin qu'une autorisation de louer leur bien leur soit délivrée. En complément, prévoir un dispositif de contrôle et de sanction dissuasif en cas de location ou de vente d'une passoire thermique à partir de 2025 ainsi qu'une obligation pour les propriétaires-bailleurs de fournir aux services de l'État un DPE au moment de la déclaration des impôts locatifs. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre :

Nous créerons un droit opposable à la rénovation pour les locataires dont les propriétaires ne font pas les travaux : les loyers seront alors mis sous séquestre tant que le propriétaire n'aura pas réalisé les travaux.

4. Dans le cadre du déploiement de France Rénov', garantir l'indépendance du service public de rénovation énergétique de l'habitat et des Accompagnateurs rénovation'. Pour ce faire, il convient de doter les collectivités locales des moyens dédiés et pérennes pour assurer l'animation des guichets d'information dans les territoires et un rôle central dans l'agrément de ces accompagnateurs de la rénovation. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre :

5. Créer un fonds social pour le climat alimenté chaque année par une partie des recettes de la taxe intérieure sur les produits énergétiques (TICPE) qui génère près de 35 milliards d'euros de recettes par an et dont la moitié est aujourd'hui affectée au budget général de l'État. Ce fonds permettra de financer des dispositifs de soutien dédiés aux ménages les plus modestes et les plus exposés aux changements induits par la transition écologique : conversion à des modes de chauffage vertueux, rénovation énergétique, etc. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : .....

6. Créer un nouveau chèque chaleur sur le même principe que le chèque énergie qui aide les bénéficiaires à payer leur facture de gaz ou d'électricité. Le chèque chaleur sera quant à lui exclusivement destiné aux foyers modestes chauffés par une solution collective de chauffage renouvelable, ce que ne permet pas le chèque énergie à l'heure actuelle. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre :

.....  
Doublé la valeur du chèque énergie : le porter à 400 euros pour tous les ménages modestes.

7. Inciter les ménages à se tourner vers les énergies renouvelables en appliquant une TVA réduite (5,5 %) sur la fourniture d'électricité, de gaz et de froid renouvelables, de la même manière que pour la fourniture de la chaleur renouvelable. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : .....

8. Afin de protéger les collectivités territoriales de la volatilité des prix de l'énergie qui impactent les services publics et leurs usagers, ouvrir une réflexion sur la réintroduction des tarifs réglementés de vente (TRV) d'électricité sur les services publics essentiels assurés par les collectivités. L'objectif serait de donner une meilleure visibilité aux collectivités sur leur budget et leur stratégie d'investissement, notamment dans la transition énergétique. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : .....

9. Bonifier les aides MaPrimeRénov' et le dispositif des CEE pour accélérer le verdissement des systèmes de chauffage dans les logements existants, en particulier pour les modes de chauffage collectif et les réseaux de chaleur renouvelable. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre :

Rendre obligatoire le verdissement du système de chauffage, le cas échéant, lors de toute rénovation énergétique.

10. Écarter les solutions de pompes à chaleur de faible efficacité (COP réel inférieur à 4) de l'appellation « énergie renouvelable » et leur retirer tout financement public au regard des risques majeurs en termes de surconsommation et de précarité énergétique. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre :

11. Mettre en place un crédit d'impôt ou une prime « réparation » de 100 euros par an et par foyer afin de financer les devis portant sur la réparation de tout bien de grande consommation. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : Baisse à 5,5% de la TVA sur les services de réparation.

12. S'assurer de la mise en œuvre concrète de l'interdiction de destruction de tous biens non alimentaires invendus avec obligation de mise à disposition des associations caritatives et de l'économie sociale et solidaire. Élargir le dispositif aux médicaments non périmés. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : .....

13. Supprimer la date de durabilité minimale (DDM) sur les produits alimentaires secs, qui est à l'origine d'un gaspillage alimentaire massif. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : .....

14. Mettre en place un crédit d'impôt ou une prime pour l'acquisition d'un composteur individuel pour les biodéchets ménagers. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre :

Nous réduirons nos bio-déchets par la mise en place d'une stratégie de compostage territorialisée à grande échelle. Nous investirons en amont dans les centres de compostage et de méthanisation pour tenir l'objectif de valorisation de 65% des déchets non dangereux non inertes en 2025. Les collectivités n'atteignant pas le 65% en 2025 seront pénalisées proportionnellement à la hauteur des émissions de méthane ainsi créées. Nous accompagnerons les collectivités dans la réduction de leurs bio-déchets par la création d'un fonds de soutien pour la mise en place d'infrastructures de gestion et une obligation de séparation des bio-déchets.

15. Engager une refonte complète de la TGAP afin qu'elle incite en priorité à l'éco-conception ainsi qu'à la recyclabilité des produits de grandes consommation et que sa recette soit intégralement affectée au développement de l'économie circulaire et donc à l'allègement de la taxe ou de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM/REOM) aujourd'hui grevés par les coûts d'élimination. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre :

Nous renforcerons la part de la Taxe Générale sur les activités polluantes destinée aux politiques de prévention, tri et économie circulaire à destination des collectivités locales.

16. Mettre en place un crédit d'impôt « économie d'eau » de 100 euros par foyer, permettant l'acquisition de matériels hydroéconomiques ou de dispositif permettant de récupérer les eaux de pluie. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : .....

17. Développer une stratégie nationale de déploiement des fontaines à eau dans l'espace public, en renforçant les objectifs récemment entrés en vigueur dans les établissements recevant du public (ERP), afin de permettre aux Français de bénéficier d'une eau de qualité et à faible coût hors foyer. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : .....

18. Inciter la consommation d'eau du robinet dans tous les fast-food en imposant de proposer un menu avec "eau du robinet" moins cher que les menus avec soda. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : .....

Propositions 19 à 29

19. Interdire l'importation sur le territoire français de biens et services issus d'activités ne respectant pas les critères environnementaux imposés aux biens et services produits en France, afin de lever les distorsions de concurrence dont souffrent les industries françaises face aux entreprises étrangères soumises à des contraintes environnementales plus faibles.

\*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : .....

20. S'engager en faveur d'une comitologie européenne cohérente avec la hiérarchie des solutions environnementales. Restreindre l'accès aux catégories les plus vertueuses, les seuls produits et technologies sans impacts environnementaux majeurs et aux catégories les moins vertueuses les produits et technologies voués à disparaître. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : .....

21. Fixer un objectif minimum de 50 % de chaleur produite à partir de sources renouvelables en 2030 et de 100 % de chaleur renouvelable en 2050. Cela équivaut à rehausser significativement l'objectif de 38 % de chaleur produite à partir de sources renouvelables en 2030 inscrit actuellement dans la loi. Bien qu'il puisse paraître ambitieux de produire 50 % de la chaleur consommée à partir de sources renouvelables à l'horizon 2030, cet objectif est réaliste au regard de la dynamique de développement de chaleur renouvelable observée sur 2020 (+ 8,5 %) et moyennant des mesures fortes d'accompagnement. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : .....

22. Généraliser les "plans territoriaux chaleur renouvelable" dans les collectivités territoriales de plus de 20 000 habitants pour tendre vers l'objectif "1 ville, 1 réseau de chaleur". Cette proposition vise à obliger progressivement les collectivités territoriales de plus de 20 000 habitants à élaborer un volet "développement de la chaleur renouvelable" dans leur PCAET pour soutenir l'objectif de 50 % de la chaleur consommée à partir de sources renouvelables à l'horizon 2030. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : .....

23. Porter l'enveloppe du Fonds Chaleur de l'ADEME à 1 milliard d'euros par an dès 2023 et jusqu'en 2027, afin de tenir la trajectoire prévue par la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE). En 2021, l'intégralité des 370 millions d'euros d'aides budgétés pour l'année 2022 étaient déjà pourvus en décembre 2021 alors que le rythme de développement de la chaleur renouvelable reste deux fois inférieur à celui inscrit dans l'actuelle PPE. Porter l'enveloppe du Fonds chaleur à 1 milliard d'euros peut paraître ambitieux, mais ce niveau de soutien annuel serait alors toujours près de 5 fois inférieur à celui alloué au développement des énergies renouvelables électriques (4,7 milliards d'euros prévus dans le projet de loi de finances pour 2022). Les efforts à réaliser pour développer la chaleur et l'électricité renouvelables et tenir les objectifs à l'horizon 2030 sont pourtant du même ordre. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : .....

24. Transformer le Fonds Chaleur en Fonds Chaleur et Froid et le doter de moyens dédiés pour doper l'investissement territorial en faveur du développement des solutions de froid renouvelable. En complément, appliquer la TVA réduite sur les réseaux de froid renouvelable. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : .....

25. Garantir la compétitivité des systèmes de chaleur renouvelable en élargissant l'aide au fonctionnement du Fonds de décarbonation créé dans le plan France Relance à toutes les filières de production de chaleur renouvelable et de récupération. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : .....

26. Se fixer un objectif de "zéro exportation" de déchets ou matières premières secondaires valorisables en dehors de l'Europe d'ici 2030. Prendre des mesures fortes permettant de traiter nos déchets majoritairement en France, tout en respectant un principe de proximité, notamment en fixant des objectifs d'incorporation de matières recyclées dans l'industrie et l'agriculture. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : .....

27. Mettre en place une stratégie d'investissement industriel en faveur de l'économie circulaire assurant la réparation, le recyclage ou la valorisation de l'ensemble des déchets et matières premières secondaires générées sur le territoire français. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : .....

28. Développer et renforcer les filières françaises de la méthanisation et de la valorisation agronomique des déchets des collectivités (digestats, composts, épandages), en capitalisant notamment sur la généralisation du tri à la source des biodéchets en 2023. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : .....

29. Soutenir le déploiement de nouvelles solutions techniques d'économie, de stockage et de dépollution des ressources en eau par des appels à projet pluriannuels, en vue d'une généralisation sur le territoire français et de leur exportation à l'international. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : .....

30. Intégrer dans les démarches préalables à l'autorisation de mise sur le marché de nouveaux pesticides l'ensemble des études nécessaires aux autorités de Santé (ANSES) pour s'assurer de la non toxicité (on parle de non-pertinence) de leurs métabolites (produits de dégradation). \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : Sortir des pesticides d'ici 2030.

31. Interdire l'utilisation des produits phytosanitaires dont les métabolites ont été jugés pertinents par la réglementation sur les aires d'alimentation des captages d'eau potable et des zones sensibles. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : \_\_\_\_\_

32. Renforcer la contribution financière des metteurs sur le marché de pesticides au financement des actions de préservation du cycle de l'eau par la création d'une éco-contribution sur les micropolluants. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : Interdiction de mise sur le marché des pesticides.

33. Généraliser les paiements pour services environnementaux (PSE) aux agriculteurs en associant systématiquement les bénéfices en termes de qualité de l'eau et d'économies d'eau. Conditionner l'ensemble des aides nationales et européennes aux agriculteurs à l'atteinte effective de résultats en termes de réduction des intrants phytosanitaires. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : \_\_\_\_\_

34. Créer un observatoire national indépendant de la qualité des sols chargé d'assurer un suivi de la qualité et de l'innocuité des sols et d'établir les valeurs limites adaptées pour chaque intrant dans les sols français. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : \_\_\_\_\_

35. Établir, via une instance indépendante, un inventaire national de l'ensemble des produits et matières plastiques mis sur le marché français, afin d'évaluer l'ensemble des impacts écotoxicologiques et sanitaires résultant de l'usage des matières plastiques et de la gestion de leur fin de vie. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : .....

36. Sur la base de l'inventaire précité, et sur le modèle du programme national de lutte contre le changement climatique (PNLCC), élaborer un plan national de lutte contre la pollution plastique. Ce plan définit les moyens pour atteindre les objectifs que la France s'est fixés en matière de réduction, de réemploi, de recyclage et de valorisation de tout ou partie des déchets en plastique. Il intègre notamment le suivi de la mise en œuvre des mesures de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (Agec) et du Pacte national sur les emballages plastiques. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : .....

37. Généraliser et décliner des plans territoriaux de lutte contre les pollutions plastiques sur tous les bassins versants, pour atteindre l'objectif "zéro plastique en milieu aquatique". \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : .....

38. À l'instar de l'aide sur la réhabilitation des friches, affecter une enveloppe dédiée à la résorption des dépôts sauvages qui restent aujourd'hui à la charge des collectivités locales et qui ne font pas l'objet d'aide des filières à responsabilité élargie du producteur. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : .....

39. Mettre en place un financement visant à la généralisation progressive des brigades vertes dans les collectivités. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : .....

40. Développer une application numérique permettant de déclarer et localiser les dépôts sauvages et autres pollutions du milieu naturel. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : .....

41. Sensibiliser les tribunaux aux enjeux de la lutte contre les dépôts sauvages et autres pollutions délibérées dans les milieux naturels, et à la mise en place de procédures simplifiées de traitement de délits correspondant (TIG). \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : .....

42. Développer les services civiques consacrés à la protection des milieux naturels. Encourager la généralisation des journées "propreté" dans les collectivités locales. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : .....

43. Favoriser les changements de pratiques sur l'utilisation des produits du quotidien contenant des micropolluants à travers : • La création d'un indice écotoxicologique sur les médicaments et les produits ménagers et cosmétiques. • Le lancement d'un grand plan national sur l'éco-prescription, pour privilégier les médicaments ayant le plus faible impact sur l'environnement à vertu thérapeutique équivalente. • L'élargissement des filières à REP (mégots, DDS, textiles sanitaires, emballages,...) aux impacts sur le cycle de l'eau. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : .....

44. Rendre obligatoire un plan de contrôle des produits détergents et nettoyants utilisés dans les établissements recevant du public, et intégrer des critères de nettoyage "ménage vert" dans la commande publique. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : .....

Priorité n°4 : Donner aux territoires les moyens d'atteindre leurs objectifs de transition écologique au plus près des Français

45. Sur la base du "budget vert" de l'État, redimensionner et rééquilibrer chaque année les financements publics en faveur de la transition écologique de manière à garantir le strict respect de la trajectoire d'atteinte des objectifs fixés à l'échelle nationale et européenne. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : .....

46. Inscrire les dispositifs de soutien financier aux projets territoriaux de transition écologique dans une trajectoire budgétaire pluriannuelle afin de donner une visibilité à 5 ans aux collectivités locales pour la mise en œuvre de leurs contrats ou documents de planification (CRTE, PCAET, SRADDET, etc.). \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : .....

47. Conditionner l'octroi d'aides publiques aux projets publics et privés à la prise en compte et l'évaluation de l'impact environnemental des projets. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : .....

48. Systématiser progressivement l'exercice du "budget vert" dans les collectivités territoriales, et en faire un véritable outil de pilotage de la dépense publique locale pour atteindre les objectifs de transition écologique. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : .....

49. Une affectation intégrale des recettes de la fiscalité environnementale à l'accompagnement des Français dans la transition écologique avec un fléchage massif en faveur des politiques territoriales de transition écologique des territoires (CRTE, PCAET et SRADDET). \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : .....

50. Une trajectoire à 5 ans des prélèvements de fiscalité environnementale et des moyens financiers d'accompagnement à la transition écologique, en cohérence avec les objectifs environnementaux de la France. L'objectif étant d'assurer une visibilité pour tous les décideurs publics comme privés, avec une adaptation annuelle afin de s'assurer du respect des trajectoire d'atteinte des objectifs de la France. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : .....

51. Une équité et une justice totale entre les Français face à toute forme de fiscalité écologique. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : .....

52. Une protection des plus modestes et un accompagnement spécifique des Français les plus captifs face à la fiscalité écologique. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : .....

53. Permettre aux collectivités locales d'expérimenter, à isofiscalité, la prise en compte d'une composante environnementale dans la fiscalité territoriale existante et de l'associer à la mise en place d'un budget vert. Cette mesure vise, à terme, à doter les territoires de nouveaux moyens financiers pérennes et dimensionnés pour répondre aux objectifs territorialisés de transition écologique, tout en maîtrisant la fiscalité locale. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : .....

54. Donner les moyens aux collectivités locales de rénover 20 000 bâtiments municipaux par an et de réduire de 40 % la consommation énergétique des bâtiments publics à l'horizon 2030. Pour tenir cet objectif ambitieux inscrit dans la loi Élan, et précisé dans le "décret tertiaire", les collectivités locales, notamment de petite et moyenne taille, ont besoin d'un accompagnement technique pour réaliser l'audit énergétique de leur patrimoine bâti et définir la stratégie d'investissement la plus efficace. Ils ont également besoin d'avoir de la visibilité sur le niveau d'aides publiques qu'ils peuvent envisager pour financer leurs actions de rénovation. Pour tenir la trajectoire visée, il convient ainsi de pérenniser l'effort de financement public de 2 milliards d'euros par an consenti ces deux dernières années. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre :

Nous investirons 10 milliards d'euros par an dans la rénovation thermique des logements et des bâtiments publics. Les grandes entreprises et les administrations auront l'obligation d'atteindre une baisse de leur consommation finale d'énergie de 50 % en 2030 (contre 40 % aujourd'hui)

55. Mettre en place un dispositif de régulation permettant une répartition équilibrée à l'échelle de toutes les régions du développement des installations de production d'énergie renouvelable et garantissant l'atteinte des objectifs de développement en s'appuyant sur des Comités régionaux de l'énergie représentatifs des différents échelons territoriaux. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : .....

56. Favoriser le déploiement rapide d'un réseau régional d'animateurs territoriaux ayant vocation à accompagner techniquement les collectivités du bloc communal dans le montage de tous leurs projets d'énergies renouvelables et de récupération (éolien, solaire, biogaz, géothermie, biomasse, chaleur fatale). \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : .....

57. Généraliser les "plans territoriaux chaleur renouvelable" dans toutes les collectivités territoriales de plus de 20 000 habitants à l'horizon 2030, qui tendraient vers l'émergence d'un service public universel de fourniture de chaleur renouvelable (sous condition de rentabilité). \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : .....

58. Faciliter et inciter davantage l'investissement des collectivités territoriales dans les projets d'énergies renouvelables (électricité, chaleur, biogaz) et leur participation dans les communautés d'énergies en levant les verrous législatifs et réglementaires qui freinent ou empêchent le développement de certains projets. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : .....

59. Étendre d'ici 2030 le principe de responsabilité élargie du producteur à tous les biens de grande consommation ayant un impact environnemental, sous la forme d'une éco-contribution pour les produits recyclables ou d'une "TGAP amont" sur les produits non recyclables. Affecter intégralement la recette perçue au financement de la résolution de leurs impacts environnementaux dans les domaines des déchets, de l'eau ou de l'énergie. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre :

Afin de réduire l'utilisation du plastique dans le système de production, nous taxerons en amont les produits fabriqués à partir de plastique vierge. Nous reverrons à la hausse l'éco-contribution pour les produits difficilement recyclables ou valorisables que nous étendrons au-delà de la seule filière emballage. Nous renforcerons aussi la part de la Taxe Générale sur les activités polluantes vers des politiques de prévention, tri et économie circulaire à destination des collectivités locales.

60. Appliquer une TGAP aux éco-organismes sur la part du gisement de déchets dont ils ont la responsabilité n'ayant pas fait l'objet d'un recyclage. Appliquer un principe de pénalité financière des éco-organismes en cas de non-atteinte de leurs objectifs en matière de prévention, de réemploi ou de recyclage. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : \_\_\_\_\_

61. Assurer dès 2023, une prise en charge minimale de 50 % des coûts moyens de gestion des déchets dont les éco-organismes ont la responsabilité. Appliquer une prise en charge de 80 % pour tous les dispositifs de responsabilité élargie des producteurs ayant plus de 10 ans d'existence. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : .....

62. Mettre en place une forme de responsabilité élargie des producteurs sur les produits agroalimentaires sous la forme de quotas d'utilisation de composts issus des biodéchets alimentaires. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : .....

63. Interdire à l'horizon 2025 la commercialisation de tout produit de grande consommation ou emballage composé de plastiques ne bénéficiant pas de filière de recyclage suffisante à l'échelle européenne. Une instance nationale indépendante collégiale devra être mise en place afin de statuer sur l'existence ou non de solutions de recyclage suffisantes pour chacun de ces produits et donc de l'autorisation de commercialisation. Parallèlement, développer une politique ambitieuse de sortie des plastiques à usage unique. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : .....

64. Instaurer un marché de certificats de prévention pour les metteurs sur le marché de biens de grande consommation, à l'instar des certificats d'économie d'énergie (CEE), afin de mettre en œuvre une stratégie massive de réduction des déchets par l'éco-conception. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : .....

65. S'engager à ne prendre aucune décision susceptible de remettre en cause les investissements réalisés par le service public de gestion des déchets et en particulier concernant les collectes sélectives et le tri des déchets des emballages et des déchets graphiques. S'engager à défendre la protection de la continuité et l'universalité du service public à l'échelle européenne. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : .....

66. Revoir la gouvernance des filières à responsabilité élargie du producteur (REP) de manière à donner moins de poids aux éco-organismes et à leurs mandants dans les orientations des filières. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : .....

67. Soumettre au débat parlementaire une grande loi sur la gestion durable de l'eau face au changement climatique. La dernière loi sur l'eau datant de 2006, il apparaît nécessaire de renforcer et actualiser le cadre législatif pour construire une stratégie écologique, énergétique et économique pour l'eau, enjeu de sécurité sanitaire, climatique et alimentaire. Cette loi permettra notamment de redéfinir des objectifs quantitatifs et qualitatifs, de repenser la gouvernance de la politique de l'eau dans les territoires, son financement et sa fiscalité. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre :

La gestion quantitative de l'eau sera réformée avec une gouvernance démocratique, une réduction des prélèvements agricoles et industriels, à même de garantir la préservation de la sécurité d'approvisionnement en eau potable, le renouvellement de la ressource et la préservation des milieux aquatiques

68. Récompenser la performance des collectivités exemplaires en matière de d'assainissement en prévoyant des primes de surperformance allouées par les Agences de l'eau. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre :

69. Adapter les textes juridiques pour donner les moyens aux collectivités de contrôler que chaque pétitionnaire respecte bien sa stratégie pluviale lors des demandes d'urbanisme. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : .....

70. Mobiliser plus largement les solutions alternatives à l'eau potable en déployant l'utilisation des eaux non conventionnelles, telles que les eaux usées traitées par les stations d'épuration et créer un observatoire de l'utilisation des ressources alternatives. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : .....

Priorité n°5 : Mobiliser et engager tous les Français, les acteurs économiques et les territoires dans la transition écologique

Propositions 71 à 90

71. Consacrer 1 % des budgets des collectivités et de l'État au développement de projets participatifs et citoyens de développement des énergies renouvelables ou d'économie circulaire. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : .....

72. Encourager les projets à gouvernance locale en fixant l'objectif de mettre en place une communauté d'énergie ou un projet à gouvernance locale par EPCI. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : .....

73. Accompagner la mise en place d'une gouvernance locale de la gestion de l'organique rassemblant tous les acteurs du territoire (citoyen, collectivités, entreprises, chambres consulaires, profession agricole) chargée de définir et de piloter un projet de territoire : sortie des pesticides ou engrais chimiques, lutte contre la dégradation des sols, lutte contre le gaspillage alimentaire du champ à l'assiette, développement de filières de valorisation organique d'excellence, etc. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : .....

74. Mettre en place un mécanisme d'exonération fiscale partiel pour les collectivités et les entreprises contribuant financièrement ou matériellement au développement de la transition écologique dans les pays émergents. Les collectivités participant à des dispositifs de coopération internationale (1 % déchets, 1 % énergie ou 1 % eau) pourront ainsi bénéficier d'un encouragement fiscal. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : .....

75. Développer la consigne pour réemploi en lançant des programmes et expérimentation sur différents types de structures (vente alimentaire en supermarchés, restauration collective et rapide, etc). \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : .....

76. Tendre vers le "zéro plastique" en restauration collective, y compris en milieu scolaire, pour s'orienter vers l'utilisation exclusive d'emballages et de contenants réutilisables. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : .....

77. Déployer un plan national « un jardin, un composteur » afin de systématiser le compostage des biodéchets dans les maisons individuelles disposant d'un jardin et dans tous les établissements scolaires. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : .....

78. Interdire les publicités commerciales qui contribuent à remettre en cause la qualité éprouvée de l'eau du robinet. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : .....

79. Imposer la réparation, le réemploi ou le recyclage de tous les produits soumis à une consigne de tri. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : .....

80. Faire évoluer la législation nationale et européenne pour réaffirmer le périmètre du service public de gestion des déchets permettant d'assurer un service de qualité et aux coûts maîtrisés pour les usagers. Cette évolution doit notamment permettre d'empêcher la captation progressive de gisements de déchets par les acteurs privés qui fragilise le service public et son équilibre économique. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : .....

81. Créer un logo "Mini-déchets" sur le modèle du Triman qui identifie les produits faisant l'objet d'une collecte sélective, pour faciliter les choix de consommation contribuant à la réduction de la production de déchets. En complément, mettre en place un affichage "Recyscore" sur tous les produits reflétant la facilité de recyclage des produits en fin de vie (à l'instar de l'étiquette énergétique ou du nutri-score). \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : .....

82. Développer une application numérique permettant d'identifier les produits contribuant à la prévention, au réemploi, la réparation et au recyclage des déchets. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : .....

83. Lancer un grand plan national d'économies d'eau dans tous les bâtiments publics de l'État et des collectivités locales. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : .....

84. Généraliser les diagnostics de consommation d'eau dans tous les services urbains (espaces verts, voirie, propreté, transports publics, gestion des déchets, ...) des collectivités de plus de 10 000 habitants, assorti d'un plan d'actions d'économies d'eau. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : .....

85. Interdire la mise sur le marché des équipements domestiques les moins hydroéconomes. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : .....

86. Mettre fin au gaspillage de l'eau douce en réutilisant les eaux usées traitées par les stations d'épuration du littoral au lieu de les rejeter en mer. Encourager l'introduction d'un pourcentage minimal de réutilisation des eaux usées traitées (REUT) dans les contrats de délégation de service public et d'objectifs des régies d'exploitation. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : .....

87. Capitaliser sur l'élaboration de la Stratégie française sur l'énergie et le climat (SFEC) pour lancer une grande campagne de communication sur les énergies renouvelables, les objectifs nationaux de développement et objectiver les débats sur l'avenir de notre mix énergétique. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : .....

88. Intégrer un module "transition écologique" dans les enseignements obligatoires du primaire et du secondaire, ainsi que dans toutes les formations diplômantes (techniques, juridiques, économiques, médicales, littéraires, artistiques...). \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : .....

89. Imposer un module « éco prescription » et impact sur l'eau des produits pharmaceutiques dans toutes les formations médicales et paramédicales. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : .....

90. Proposer la mise en place d'un Service civique écologique portant sur une mission à caractère social ou environnemental. Mettre en place une aide d'État pour permettre l'encadrement de ces services civiques dans les associations ou les collectivités locales. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : .....

Ce formulaire a été créé dans AMORCE.

Google Forms



# CAMPAGNE PRÉSIDENTIELLE DE **MARINE LE PEN**

## Priorité 1 :

Le pouvoir d'achat est au cœur de mon projet présidentiel. Comme vous le savez, depuis plusieurs années, les prix de l'électricité et du chauffage augmentent exponentiellement sans que les salaires suivent.

La rénovation des passoires énergétiques à l'aide de la Prim Rénov' est un objectif de bon sens que nous partageons tous mais la Cour des Comptes a montré que le gouvernement avait mal défini et suivi ses objectifs. Ainsi, seuls quelques milliers de logements ont vraiment vu leur isolation s'améliorer fortement sur les centaines de milliers de primes versées.

Je reverrai donc ce dispositif avec les professionnels pour que les rénovations soient plus efficaces et dédiées en priorité aux logements les plus précaires.

Il en va de même pour la généralisation des plans territoriaux de résorption de la précarité énergétique. Je suis pour l'écologie de bon sens, d'accompagnement de tous, et non pas une écologie punitive. C'est d'ailleurs pour cela que je suis contre l'interdiction de la location des passoires thermiques à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025. Cette décision idéologique va amener la sortie du marché de dizaines de milliers de logements sans solution ! Il faut d'urgence se concerter avec les professionnels pour mettre en place une planification qui permette d'avoir des résultats positifs.

Elue Présidente, je reprendrai le contrôle de nos système énergétique et de la formation des prix aux consommateurs afin de rétablir des prix régulés à la baisse et des tarifs sociaux, ce qui marchait bien mieux que des chèques énergies. Qui ne sont que de maigres compensations face à l'explosion des prix ! La Cour des Comptes le dit elle-même : ce dispositif est inefficace car il est mal dirigé, en ignorant 25% des ménages en situation de précarité énergétique !

Je propose des solutions efficaces et simples, sans critère technocratique qui empêche toujours des millions de français Ce n'est pas une mesure efficace ni de bon sens. Je serai la Présidente du pouvoir d'achat, c'est pourquoi, dès mon arrivée au pouvoir, je baisserai la TVA de 20% à 5,5% sur les produits énergétiques en tant que bien de première nécessité. C'est une mesure d'urgence mais pérenne ! Je sortirai également du marché européen de l'électricité pour retrouver des prix décents, d'autant plus que nous avons sur notre territoire des centrales nucléaires et des barrages permettant d'avoir de l'énergie décarbonée et peu chère.

Bien évidemment, le recyclage est une pratique à encourager et des pistes pour limiter le gaspillage sont à explorer. Je mettrai en place un grand plan de l'économie circulaire et de la valorisation des déchets.

L'eau, source vitale et si rare, doit être chérie, doit être protégée, et doit être accessible à tous. Les fontaines à eau doivent être rénovées et entretenues par les collectivités locales. La consommation de l'eau du robinet passe par l'éducation à la maison et à l'école.

Il est intolérable que nos concitoyens d'outre-mer aient des difficultés considérables pour accéder à de l'eau courante potable. Les gouvernements successifs les ont considérés comme des citoyens de seconde-zone sans se préoccuper de leurs problèmes. Un problème en entraîne un autre : cette injustice fondamentale est aussi un désastre écologique ! Malgré la consommation d'eau dans des bouteilles en plastique en constante hausse, rien n'a été mis en place pour gérer le recyclage, aucun moyen n'a été débloqué pour mettre aux normes les stations d'épuration ! La France métropolitaine est mieux lotie, mais est loin d'être parfaite. Des bâtiments publics, principalement à cause d'un manque d'entretien, ont une mauvaise gestion de l'eau. Je serai la Présidente de l'égalité des territoires, qui prend les problèmes à la racine pour agir efficacement, pragmatiquement.

### Priorité 2 :

Durant mon quinquennat, la France se réindustrialisera pour retrouver sa souveraineté industrielle, économique et énergétique.

J'interdirai l'importation de produits agricoles ne respectant pas les normes françaises. Nous ne pouvons pas demander à nos producteurs des normes sanitaires et environnements élevées et en même temps, importer des produits ne respectant pas ces normes. Arrêtons cette concurrence déloyale ! Plus généralement, je compte créer un Ministère dédié notamment, à la lutte contre les fraudes aux importations et aux normes.

La filière de la chaleur renouvelable est intéressante d'un point de vue environnemental et économique. Je souhaite aussi étudier les opportunités de la cogénération nucléaire, dont le potentiel est considérable pour un coût modique. En industrialisant des filières françaises de production de chaleur renouvelable et de récupération en France, nous pourrons à la fois lutter contre le dérèglement climatique tout en créant de la richesse et en ne pénalisant pas les plus modestes. Je soulagerai la fiscalité des PME-TPE en supprimant la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et certains impôts de production. Je rétablirai les primes d'aménagement du territoire pour inciter les entreprises à choisir des zones périurbaines en voie de désertification industrielle, délaissées depuis trop d'années mais prêtes à renaître. J'encouragerai les jeunes à entrer dans la vie active en choisissant l'industrie en valorisant ces métiers, en donnant une prime de 200 à 300€ par mois pour les apprentis. Enfin, je soutiendrais l'innovation, la France doit atteindre enfin en 2027 les 3% de PIB consacrés à la R&D, et avoir un objectif de 4% d'ici 2030.

Il en va de même pour nos déchets que nous traiterons par l'économie circulaire et la méthanisation. Nous devons pouvoir être en mesure de recycler l'ensemble de nos déchets. Il ne faut pas craindre d'investir dans la recherche et dans l'innovation. Et plus encore, nous avons un tissu de start-ups prêtent à faire de grande chose, dont les jeunes de moins de 30 ans seront exonérés d'impôt sur les sociétés car je veux que la France garde ces talents que la République a formés.

### Priorité 3 :

Je suis favorable à ce qu'il y ait moins de pesticides utilisés si et seulement si, il y a une solution alternative pour les agriculteurs et les consommateurs car si on produit moins, les prix exploseront. Je suis une pragmatique qui veille à ne pas mener de politiques qui ont les effets finaux inverses de ce que l'on veut faire, une spécialité hélas des gouvernements récents.

La lutte contre la pollution est une priorité, en particulier pour préserver notre biodiversité, nos mers, nos rivières, nos terres et la santé publique. Les écoles doivent apprendre aux élèves à préserver l'environnement. Avec l'autorité que nous redonnerons au professeur, celui-ci pourra faire appliquer les règles de civisme dès le plus jeune âge.

### Priorité 4 :

J'ai déjà évoqué les aides et incitations possibles pour les collectivités et les citoyens.

### Priorité 5 :

La Convention citoyenne initiée par le Président Emmanuel Macron a été dévoyée par des méthodes de sélection obscure. Il faut avant tout mettre la proportionnelle afin que toutes les opinions politiques soient représentées à leur juste place.

Il faut aussi de la démocratie directe : je souhaite que les Français puissent déclencher un référendum d'Initiative Citoyenne sans blocage possible du Parlement. Le pouvoir de décision sera rendu aux Français.

Les éoliennes ne sont pas des énergies renouvelables mais intermittentes. Les matériaux dont elles sont faites et les tonnes de béton mis dans le sol n'ont rien de renouvelable alors qu'elles ne fonctionnent que 20% du temps en massacrant au passage des dizaines d'oiseaux par an.

Pour finir, je souhaite en priorité que les élèves apprennent les fondamentaux, le civisme et l'esprit de responsabilité.

**Marine Le Pen**



## RÉPONSE AUX PROPOSITIONS D'AMORCE

**Notre objectif demeure d'atteindre la neutralité carbone en 2050, en devenant la première grande nation à sortir des énergies fossiles.** Pour atteindre cet objectif de société, il nous faut mobiliser et engager tous les Français, les acteurs économiques et l'ensemble des collectivités dans la transition écologique. La réussite se fera donc main dans la main avec les membres de votre association, qui sont les piliers de la transition écologique sur le terrain.

Si les Français nous accordent leur confiance, le quinquennat à venir sera celui de la **planification écologique** : pour chaque secteur, nous conduirons des négociations pour déterminer les solutions de décarbonation, sécuriser l'investissement, préserver l'emploi, en concertation avec les territoires. L'ensemble des secteurs les plus émetteurs seront couverts par ces négociations, et l'ensemble des collectivités seront concernées par cette ambition. Cette planification, systémique, constitue un changement profond de méthode pour accélérer et diffuser partout la transition écologique.

Pour accompagner ces changements, nous donnerons aux secteurs économiques et aux territoires les moyens d'atteindre leurs objectifs de transition écologique. Notre engagement est d'investir près de 50 milliards d'euros par an à horizon 2027. Pour ce faire, nous engagerons des moyens supplémentaires de 10 milliards par an de crédits budgétaires additionnels par rapport à la trajectoire du PLF2022. Ces crédits s'ajouteront aux moyens de France 2030 et du Plan de relance déjà programmés sur la période 2023-2027 à hauteur de 5 milliards par an en moyenne. Au total, ce mode de financement permettra un fort effet levier et un décuplement de l'investissement privé et des institutions publiques (CDC, Banque des territoires, etc.). La fiscalité sur les énergies fossiles sera intégralement affectée à la transition. Nous souhaitons une programmation des investissements pour donner un cap clair. Une trajectoire de réduction puis d'élimination des dépenses néfastes à l'environnement sera également définie dans le cadre du budget vert.

**Cette transition, toutefois, se fera progressivement, en offrant en parallèle des solutions à tous les Français, quels que soient leurs revenus. Elle est un levier pour protéger le pouvoir d'achat des Français et lutter contre la précarité, et cela est particulièrement vrai sur deux aspects :**

D'abord, les mobilités. Nous continuerons à déployer notre stratégie en faveur du transport ferroviaire, aux côtés des régions, pour le sauvegarder (les petites lignes), le rénover (pour améliorer la desserte), le développer (le train de nuit et le fret notamment). Nous poursuivrons également le déploiement de toutes les mobilités actives, à la suite de la politique nationale pour le vélo que nous avons conduit. Pour les transports en commun, l'État continuera, en lien avec les collectivités, d'accompagner l'amélioration de ces transports du quotidien et leur décarbonation vers l'électrique et l'hydrogène, dans la droite ligne des efforts déjà engagés, de France Relance et de France 2030. Nous continuerons enfin à soutenir l'achat des véhicules bas carbone avec le bonus électrique et les primes à la conversion qui ont rencontré un succès franc durant le quinquennat. En plus de ces dispositifs, et face aux tensions sur les carburants, nous soutiendrons les classes moyennes et modestes dans la location avec option d'achat (leasing) d'un véhicule électrique, en proposant une offre de base entre 50 et 100€/mois (via l'aide au loyer initial ou des dispositifs de crédit). Les modalités concrètes devront faire l'objet de discussions plus avant avec les constructeurs et les acteurs du secteur. Nous investirons également pour continuer à développer une offre et des filières 100% française, avec l'objectif de produire 2 millions de véhicules électriques et hybrides à l'horizon 2030.

Plus de 4 milliards d'euros, dont des financements déjà engagés, seront consacrés à la décarbonation des transports dans France 2030 en ce sens. Ces soutiens permettront aussi de lancer la production directement sur notre sol des batteries électriques et des équipements qui alimenteront nos véhicules de demain.

Ces efforts en faveur des transports de demain s'inscriront dans un cadre européen renforcé sur l'autonomie énergétique et la souveraineté technologique, actuellement en discussion. A cela s'ajoute le cas spécifique des métropoles et des zones faibles émissions, dans lesquelles les véhicules les plus polluants devront être remplacés encore plus rapidement pour réduire la pollution de l'air, et protéger la santé des Français habitant dans ces territoires. Aux aides déjà existantes, comme la prime à la conversion renforcée, s'ajoutera la mise en œuvre dès 2023 d'un **prêt à taux zéro pour accompagner les ménages modestes vers l'achat d'un véhicule électrique dans les principales zones à faible émission**. Sur le prochain quinquennat, nous renforcerons l'information et l'accompagnement des ménages et des professionnels dans ces zones, en partenariat avec les collectivités. Afin d'anticiper la transformation des véhicules lourds, nous investirons enfin massivement aux côtés des constructeurs et de l'ensemble des acteurs de la filière, notamment grâce au levier européen, sur l'électrique et l'hydrogène.

En parallèle, de ces efforts sur l'offre de véhicules décarbonés, nous continuerons d'investir sur l'infrastructure de recharge. Aujourd'hui plus de la moitié des aires d'autoroutes est désormais équipée en borne de recharge rapide pour les véhicules électriques, et toutes le seront d'ici fin 2022. En cinq ans, le nombre de bornes de recharge publiques a été multiplié par trois, mais nous souhaitons encore accélérer et le multiplier par 10, pour atteindre au moins 500 000 bornes publiques d'ici 2027. Notre objectif est d'avoir le plus rapidement possible une borne de recharge à moins de 15 minutes en voiture partout en France, afin de permettre réellement le développement de la mobilité électrique, et la faire rentrer dans le quotidien des Français. Nous ferons fleurir de véritables stations-services électriques sur tous les grands axes routiers.

Enfin, le covoiturage est une solution pratique, écologique, et bonne pour le pouvoir d'achat, autant pour le conducteur que pour ses passagers. C'est aussi une mesure qui participe à la sobriété énergétique. Les Français ont déjà commencé à adopter ces pratiques plus éco-responsables. Nous continuerons à soutenir le co-voiturage financièrement, notamment grâce au forfait mobilité durable qui sera amené à se développer et à évoluer pour faciliter son usage et inciter plus fortement les entreprises à s'en saisir. **Nous atteindrons ainsi notre objectif de tripler le nombre de trajets réalisés en covoiturage du quotidien d'ici 2024.**

Concernant la logistique et le transport de marchandises, nous soutiendrons le fret ferroviaire et fluvial, pour doubler les parts modales d'ici 2030. La logistique urbaine continuera d'être décarbonée, en lien avec les acteurs et la mise en place des zones à faible émissions et la pérennisation des primes à la conversion.

Ensuite sur le logement. Le dispositif MaPrimeRénov permet, dans de nombreux cas, des économies substantielles sur la facture et sur les émissions, y compris sur le long terme. C'est pourquoi nous maintiendrons son ambition au niveau de France Relance, soit 2 milliards d'euros, chaque année pendant le quinquennat. Un guichet unique, MonAccompagnateurRénov, a été créé pour accompagner les ménages du devis aux économies, en passant par les travaux et les solutions de financement. Ce service public a vocation à accélérer très fortement la rénovation globale dans les prochaines années, notamment grâce à la mise en place du prêt avance mutation. Nous encouragerons les rénovations globales performantes qui intègrent à la fois l'atténuation et l'adaptation climat en contractualisant avec les organismes de gestion des logements sociaux sur la base des diagnostics de performance de leur parc avec des trajectoires à 2025 et 2030, et les collectivités locales pour organiser des zones de rénovation concertée permettant de mutualiser les projets et de les rendre accessibles aux petites copropriétés avec des objectifs de rénovation à horizon 2025 et 2030. Dès cette année, les loyers seront bloqués dans les passoires thermiques, pour inciter fortement les propriétaires à réaliser des travaux. Elles seront progressivement interdites à la location à partir de 2023, en commençant par les logements les moins performants. Afin d'accélérer la rénovation des copropriétés et des bâtiments publics, nous expérimenterons la mise en place d'opérateurs de la rénovation énergétique. Sélectionnés par la puissance publique sur appel d'offre, ils conduiront les opérations de rénovation en portant eux-mêmes le financement. Ils se rembourseront ensuite en partageant les économies réalisées sur la facture énergétique avec les ménages bénéficiaires. En complément, nous souhaitons confier aux

communes et aux intercommunalités les leviers de la politique du logement, dont la rénovation du parc existant. Il s'agit d'une mesure qui permettra de simplifier les démarches et faciliter l'accompagnement à la rénovation. Ces dernières bénéficieront de 600 millions d'euros supplémentaire par an pour la rénovation des bâtiments publics.

L'ensemble de ces leviers nous permettront d'accompagner 700 000 rénovations par an, en offrant des solutions à tous les Français, et d'accélérer encore les rénovations des bâtiments publics. Enfin, nous consacrerons 400 millions d'euros supplémentaire par an à horizon 2027 via le fond chaleur pour décarboner massivement le logement, en plus des moyens déjà engagés (prime à la conversion des chaudières au fioul).

**La transition écologique est aussi une composante majeure de la souveraineté industrielle, économique et énergétique de la France :**

Dans le cadre de la planification évoquée, les industries seront en particulier accompagnées pour décarboner leurs processus de production, relocaliser et développer l'emploi. Nous ferons des entreprises des fers de lance de la production décarbonée qui sera un facteur de compétitivité clé dans le futur. Les PME bénéficieront d'un accompagnement spécifique. Plus largement, nous aiderons les salariés à acquérir les nouvelles compétences requises par ce nouveau modèle de croissance, en formant un million de personnes aux métiers d'avenir. Avec le plan France 2030, et grâce à un financement de plus de 5 milliards d'euros sur cinq ans, déjà engagés, nous mobiliserons l'ADEME pour décarboner notre industrie mais aussi pour transformer les sites industriels. De manière concomitante, les efforts prévus d'investissement sur l'hydrogène se déploieront ainsi que la construction de gigas usines sur la fabrication de batteries, de semi-conducteurs, de panneaux solaires, etc. Par cohérence et afin que ces efforts ne résultent pas dans des fuites d'émissions carbone vers l'étranger nous déploierons au niveau européen le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières au niveau européen.

Notre souveraineté industrielle et énergétique implique une hausse importante de notre production d'électricité pour faire face à la croissance des besoins en électricité venant notamment de la mobilité électrique et de la décarbonation du chauffage (installation de pompes à chaleur en remplacement du gaz) et de l'industrie. Nous devons produire au moins 40 % d'électricité en plus à l'horizon 2050 (645 à 750 TWh selon le degré de réindustrialisation, contre 475 TWh aujourd'hui). De ce fait, le débat ne porte plus sur un choix entre l'énergie nucléaire et les énergies renouvelables, il s'agit de se lancer résolument dans un plan massif de développement de l'énergie nucléaire et des énergies renouvelables. Nous y répondrons, ici aussi, par la planification écologique, territoire par territoire, filière par filière. Pour assurer notre souveraineté énergétique, il faut regarder loin.

C'est aujourd'hui que nous répondons à nos besoins en énergie de demain et aux enjeux de réindustrialisation du pays, sans jamais perdre de vue nos objectifs de transition écologique. Pour notre énergie, au-delà des actions de sobriété mentionnées précédemment, nous faisons le choix assumé d'accélérer dans les énergies renouvelables et de relancer notre programme nucléaire. Dans le prochain quinquennat, nous poursuivrons la construction de 6 à 14 réacteurs nucléaires nouvelle génération (type EPR2 Flamanville). En parallèle, nous multiplierons par 10 notre puissance solaire et nous implanterons 50 parcs éoliens en mer d'ici 2050 (40GW). Nous conserverons également la maîtrise des barrages hydroélectriques. Pour faciliter ces objectifs, un pacte social et territorial pour les énergies renouvelables se déploiera avec plusieurs dimensions : une composante de transformation et de hausse des effectifs de tous les services instructeurs (Dreal, Préfecture, DGEC...) ; une composante industrielle visant à développer une filière complète 100% française pour les technologies du renouvelable (centrée autour de 3 axes : l'émergence d'usines d'assemblage de panneaux solaires ; l'extraction et la sécurisation des approvisionnements en métaux critiques ; l'émergence d'équipementiers de rang 2 et 3 à travers un accompagnement spécifique d'un millier de PME) ; une composante de réduction des délais avec une loi d'exception, comme pour ce qui s'est fait pour les constructions des Jeux Olympiques ; une révision du code de l'environnement pour qu'il soit simplifié et modernisé, sans régression des garanties environnementales, afin que la participation du public puisse intervenir

plus tôt sous l'égide d'un garant unique tout au long du processus ; la fin du balisage lumineux nocturne afin de favoriser l'acceptabilité ; la planification de l'espace maritime, pour identifier les zones où implanter les éoliennes. Tous ces efforts en faveur du nucléaire et des énergies renouvelables seront appuyés par un travail européen pour réformer la construction européenne des prix de l'électricité. En complément, nous accélérerons le développement des énergies renouvelables thermiques (méthanisation, biomasse), de la chaleur et du froid renouvelables, en mobilisant le PIA pour le développement industriel de la méthanisation et du biogaz, en facilitant la production des énergies à la ferme, en travaillant la piste de garantie de contrepartie pour les réseaux de chaleur/froid fatale afin de favoriser l'utilisation de ces ressources locales selon une logique d'écologie industrielle, et en accordant des moyens supplémentaires au fonds chaleur comme précédemment cité. Des moyens d'investissements du plan France 2030 accompagneront ces objectifs énergétiques.

**La transition écologique signifie aussi de produire mieux, en consommant moins de matières et produisant moins de déchets, car toute pollution finit par peser sur la santé et le pouvoir d'achat des Français.**

La loi anti-gaspillage et économie circulaire a permis de nombreuses avancées en faveur de la réduction de l'utilisation des ressources, qui est un bon objectif. Les engagements prévus seront tenus et leur mise en œuvre contrôlée efficacement par exemple sur la destruction des invendus ou la lutte contre les décharges sauvages. Nous voulons aller plus loin : notre objectif est que chaque citoyen ait la possibilité d'acheter des produits du quotidien (emballages, textiles, smartphones, électro-ménager etc.) durables, réutilisables, recyclables ou réparables et soit informé sur l'impact environnemental des produits qu'il achète. La France poussera pour l'adoption à l'échelle européenne d'un règlement « produits durables » ambitieux dans le cadre du Green Deal, permettant d'imposer des obligations minimales en termes de performance environnementale pour les produits mis sur le marché européen et d'imposer la création « d'un passeport digital » pour chaque produit permettant d'assurer la transparence sur son origine et ses caractéristiques environnementales.

En outre, la France généralisera l'affichage environnemental (un « éco-score », comparable au « nutri-score ») sur les principaux produits du quotidien, pour permettre à tous les Français de faire de chaque acte d'achat un geste écologique, et faire évoluer les pratiques de production. Cet affichage bénéficiera aux produits français, dont l'impact environnemental est plus faible, parce qu'ils viennent de moins loin, mais également parce qu'ils sont produits avec une énergie plus décarbonée qu'ailleurs. Afin de ne pas pénaliser les PME, nous mettrons en place des outils leur permettant de calculer un affichage environnemental simplifié en entrant quelques paramètres simples. Pour les produits alimentaires, les données sur l'impact environnemental seront complétées par des informations sur l'origine, le nutriscore, la juste rémunération du producteur et la prise en compte du bien-être animal. Afin de relever ce défi, nous lancerons France Transparence, structure qui sera chargée de coordonner les efforts pour la transparence entre l'ensemble des ministères, agences d'État, entreprises, associations et citoyens. Nous souhaitons aussi poursuivre la mise en œuvre d'une économie circulaire en déployant les nouvelles filières REP prévues par la loi. Les transformations seront considérables avec la création de la filière REP du bâtiment qui concentre le plus fort tonnage de déchets en France, la filière VHU qui permettra d'accélérer la décarbonation des véhicules et la préservation de ressources matières stratégiques, ainsi que la filière textile. Nous souhaitons aussi réduire massivement les exportations de déchets au niveau européen qui est la bonne échelle pour lutter contre le trafic de déchets. Au-delà de développer une filière industrielle française du recyclage, notamment pour les matériaux stratégiques afin d'en sécuriser l'accès (métaux critiques, batteries, textiles ...), nous créerons une « prime au retour », afin de stimuler la récupération des vieux téléphones portables, tablettes et ordinateurs. Nous agissons également au niveau européen pour l'élargissement des filières REP et pour la création d'un cadre européen

ambitieux en faveur du réemploi / reconditionné et du recyclage. Ce cadre européen allongera également la durée minimale de garantie, notamment des produits électriques et électroniques.

**La santé environnementale restera au cœur des préoccupations et s'articulera autour de 3 piliers : une alimentation saine, une qualité de l'eau préservée et une amélioration de l'air que nous respirons.**

La transition vers une agriculture plus durable continuera de se renforcer grâce à plusieurs leviers. D'abord, tous les agriculteurs souhaitant mettre en place des démarches d'agroécologie seront accompagnés. Nous souhaitons également dépasser 100 000 agriculteurs en bio ou haute valeur environnementale d'ici la fin du prochain quinquennat, en renforçant les exigences de la certification HVE pour qu'elles soient plus ambitieuses. Nous continuerons de porter la massification des dispositifs de conversion, notamment vers le bio. Nous travaillerons aussi sur la qualité des sols, pour mieux les préserver. Un diagnostic sol permettra lui d'objectiver le travail agroécologique. Enfin, dans le cadre des plans d'investissement, le soutien public sera renouvelé concernant les changements de pratiques agricoles et la recherche d'alternatives pour réduire l'utilisation des pesticides. Les agriculteurs les plus engagés bénéficieront de nouveaux débouchés, grâce à la couverture de l'ensemble du territoire par des projets alimentaires territoriaux, qui permettent aux agriculteurs de vendre au local ; un soutien renforcé pour l'atteinte des objectifs ambitieux votés pendant le quinquennat (50% de bio, local ou de qualité dans les cantines d'ici la fin de l'année et en 2024 pour les restaurants d'entreprises, et 60% de viandes et poissons durables ou sous signes d'origine et de qualité en 2024) ; l'exemplarité de l'État, pour qui 100% de la viande et du poisson servi sera durable ; le déploiement de la nouvelle PAC, qui privilégie une approche avec des obligations de résultats.

Par ailleurs, nous souhaitons installer 20 000 nouveaux agriculteurs par an grâce à une grande loi d'orientation et d'avenir. Les nouveaux installés bénéficieront d'un renforcement de la formation agricole pour développer les compétences de la « 3ème révolution agricole » avec notamment la mise en place des systèmes de production capable de faire face et de lutter contre le changement climatique en réduisant les émissions du secteur agricole. Nous continuerons d'accompagner l'investissement dans la robotique, le numérique, la sélection des variétés, les bio-solutions, la production d'énergie à la ferme et l'accompagnement à des changements profonds des pratiques, notamment pour réduire l'utilisation de pesticides. En complément, nous préparerons la résilience de notre agriculture et sa transition écologique en accompagnant la diminution de la dépendance des fermes aux intrants azotés. Nous souhaitons accélérer la connexion entre transition écologique de l'agriculture et meilleur revenu des agriculteurs. Pour être cohérente notre action doit se déployer à travers des contrats de transition agricole par filière dont l'objectif est de définir les moyens, les solutions et les financements pour atteindre les objectifs climatiques et environnementaux préalablement fixés pour l'agriculture. Dans le contexte international, et face à la montée des prix alimentaires, personne ne pourrait comprendre que nous imposions à nos agriculteurs des changements sans leur apporter des solutions. L'agriculture française est l'une des plus vertueuses du monde, et ses produits font autant notre fierté qu'ils servent sa cause première, à savoir la mission nourricière que nous lui avons confié collectivement dans les dernières décennies. L'indépendance alimentaire de notre pays n'est pas négociable. Toutes ces actions continueront donc de se faire en lien avec les agriculteurs, en assurant qu'ils puissent vivre de leur travail.

Concernant la gestion de l'eau, les conclusions du Varennes de l'eau se déploieront. En outre, les collectivités continueront d'être accompagnées comme cela a pu être fait avec France Relance pour sécuriser les infrastructures de distribution d'eau potable, d'assainissement et de gestion des eaux pluviales en métropole et dans les Outre-mer.



Les efforts continueront de se déployer au sujet de la qualité de l'air. Elle a été une préoccupation tout au long de ce quinquennat, qui a marqué des avancées sur les changements de mode de chauffage, le remplacement des vieux véhicules, la mise en œuvre de ZFEm, la fermeture des centrales à charbon. La gouvernance pour favoriser la concrétisation des projets de lutte contre la pollution de l'air sur les territoires a été revue. Le Conseil national de l'air participera également au suivi des projets et un guide destiné aux collectivités est en cours de préparation. Une trajectoire est prévue dans le cadre du plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques au sujet des émissions industrielles. La PRÉPA 2022-2026 est en cours de validation et nous allons poursuivre notre action sur les émissions industrielles et les épandages.

L'ensemble des mesures décrites constituent une transformation en profondeur de notre modèle économique et des infrastructures de notre territoire. Ce projet sera porté à tous les échelons : européen, national mais aussi et surtout au niveau local.



MELENCHON2022.FR

Notre programme concernant les questions écologiques s'appuie sur une vision globale de l'urgence écologique et de la contrainte carbone et prend en compte le retard pris par le gouvernement ces cinq dernières années dans ce domaine.

Nous considérons que vu l'urgence, encore réaffirmée par la deuxième partie du rapport du GIEC publié ce lundi 28 février, nous ne sommes plus dans une étape de transition mais bien de bifurcation écologique vers un modèle de société soutenable qui s'articule autour de l'inscription de la règle verte dans la Constitution et de la planification écologique.

La nécessité impérieuse de respecter les cinq limites planétaires se traduit pour nous par l'inscription de la règle verte dans la Constitution : ***ne pas prélever sur la nature plus de ressources renouvelables que ce qu'elle peut reconstituer, ni de produire plus de pollutions et de déchets que ce qu'elle peut supporter.***

Nous maintenons la nécessité de respecter les accords de Paris pour limiter le réchauffement climatique au plus près des 1.5°C de hausse de température.

Nous relèverons donc l'objectif de diminution des émissions en 2030 par rapport à 1990, actuellement fixé à 40% pour la France et 55% pour l'UE, à 65%. Cet objectif, certes très ambitieux et difficile à atteindre, est la seule voie possible car chaque tonne de CO<sub>2</sub> compte. Pour cela, une diminution conséquente des consommations énergétiques et matérielles est nécessaire. **C'est pourquoi nous mettons la sobriété au cœur de notre programme.** Nous nous inspirons pour cela des recommandations des scénarios Négawatt, Afterres et du PTEF.

Cela ne peut se faire sans une planification écologique, car le marché et la concurrence se sont révélés incapables de répondre à l'enjeu climatique, et les gestes individuels et les mesures incitatives ne suffisent pas (¾ du chemin étant liés à la politique et aux entreprises). Cette planification sera menée par un État stratège, organisateur de la mobilisation écologique et sociale dans tous les secteurs de la société, à travers un Conseil de la planification écologique. Celui-ci fixera les grands objectifs déclinés ensuite par collectivités territoriales et secteurs économiques, organisera le débat public autour de ces objectifs et anticipera les filières et les métiers dont nous avons besoin.

Une nouvelle loi énergie-climat ambitieuse, votée dès le début de la mandature, fixera les objectifs et les investissements nécessaires, afin d'atteindre le plus vite possible l'objectif de réduction annuelle des émissions de 6 à 7%. Les investissements nécessaires seront

pour en savoir plus sur notre campagne  
rendez-vous sur **MELENCHON2022.fr**



MELENCHON2022.FR

réalisés car face à l'urgence l'argent ne doit pas être le facteur limitant. Notre stratégie de financement détaillée a été présentée lors de notre émission de chiffrage.

Vous trouverez ci-dessous nos réponses à vos propositions.

**Proposition 1. "Faire de la transition écologique un levier pour protéger le pouvoir d'achat des Français et lutter contre la précarité."**

Cela passe par la réduction des dépenses contraintes des ménages et par la recherche d'un bien être qui ne dépend pas de la surconsommation. Nous avons pour objectif une société des besoins et non une société du consommer pour consommer. Nous partons des besoins de ceux qui ont le moins pour définir les politiques nécessaires.

- Suppression de la précarité énergétique :

Dans cet objectif d'agir sur les dépenses contraintes, pour une société du bien vivre et pour faire baisser la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre, la première mesure consiste à réduire les consommations inutiles et donc à isoler les bâtiments existants et changer les modes de chauffage. Pour cela nous proposons de renforcer les programmes de détection des passoires énergétiques, privilégier les rénovations complètes, conditionner l'obtention de labels écologiques à des résultats énergétiques concrets et vérifiés pour les bâtiments neufs comme pour les rénovations thermiques, développer l'écoconstruction avec des matériaux bioclimatiques (bois/terre/paille). Nous proposons de cibler les aides à la rénovation en fonction des revenus des ménages avec un objectif d'au moins 700 000 logements rénovés par an et l'interdiction de location des passoires thermiques. Tout cela suppose de former les professionnels. Nous proposons aussi la mise en place d'un guichet unique public pour aider les propriétaires.

Nous voulons instaurer une tarification progressive de l'énergie et garantir la gratuité des premières quantités indispensables à une vie digne. La rénovation globale incluant le changement du chauffage, dans ce cadre l'accent sera mis au passage aux ENR, le choix du type d'ENR ce faisant en fonction de celle la plus adaptée au territoire concerné, avec la modulation des aides en conséquence.

pour en savoir plus sur notre campagne  
rendez-vous sur **MELENCHON2022.fr**



[MELENCHON2022.FR](https://melechon2022.fr)

Pour faire face à la volatilité des prix de l'énergie, nous proposons de revenir sur la libéralisation du marché de l'électricité et du gaz : stopper la privatisation des barrages hydroélectriques, créer un pôle public de l'énergie en lien avec des coopératives locales en renationalisant EDF et Engie et annuler les hausses du tarif du gaz depuis 2017.

- Egal accès à l'eau potable et gestion durable

Garantir le droit d'accès à l'eau et à l'assainissement par une gestion publique est une priorité. C'est pourquoi nous proposons d'inscrire l'eau comme bien commun et la protection de l'ensemble de son cycle, y compris les nappes phréatiques, dans la Constitution.

Nous voulons rendre effectif le droit à l'eau et à l'assainissement par la gratuité des mètres cubes indispensables à la vie digne. Nous mettrons en place une tarification progressive et différenciée selon les usages, et par la suppression de l'abonnement tout en réprimant plus durement les coupures d'eau illégales. Nous proposons de mailler le territoire de fontaines à eau, de douches et de sanitaires publics et gratuits

Nous proposons de créer un haut-commissariat à l'eau pour organiser une gestion 100% publique de l'eau, articulée autour de régies publiques locales ouvertes aux citoyens, qui lancera un vaste plan d'investissement dans le renouvellement des canalisations, et accélérera les travaux déjà engagés en Outre-mer. Nous proposons de renforcer les moyens financiers et humains des agences de l'eau ainsi que les effectifs de la police de l'eau avec une présence sur tous les territoires pour contrôler plus strictement les captages, dont ceux effectués par les industries d'eau en bouteille et empêcher toute pollution industrielle ou agricole. Nous voulons mettre fin au déclassement des cours d'eau et rétablir ceux qui ont été déclassés.

- Sobriété dans la consommation des ressources

Tout comme le bilan carbone est aujourd'hui pris en compte pour toute activité, il nous faut en faire de même pour le bilan matière. Ainsi la première action à mettre en œuvre consiste à s'interroger sur l'utilité de certains objets puis à rendre obligatoire l'écoconception des produits, ce qui va plus loin que l'économie circulaire. Pour chaque produit il faut réfléchir à utiliser le moins possible de matières premières non renouvelables notamment pour les métaux et penser la conception du produit de façon à ce qu'il soit démontable, réparable, recyclable. Ce qui suppose aussi d'éviter au maximum d'utiliser des alliages. Une loi devra encadrer cette obligation d'écoconception.

pour en savoir plus sur notre campagne  
rendez-vous sur [MELENCHON2022.fr](https://melechon2022.fr)



[MELENCHON2022.FR](https://www.melenchon2022.fr)

Nous encouragerons les bioénergies (biomasse et biogaz), avec l'augmentation de la production de bois énergie de 50%, sans sylvicultures dédiées, et le recours au biogaz (méthanisation), sans consacrer de terres à la seule production d'énergies, conformément au scénario Afterres.

Aujourd'hui, la majorité des déplacements en voiture ne se voit proposer aucune alternative crédible en transport en commun, en mode doux ou à pied ou à vélo. Il est nécessaire de diminuer le recours à la voiture individuelle et donc les distances parcourues. La majorité des déplacements sont contraints : aller travailler, étudier, faire ses courses. Cela impose l'aménagement des villes en quartiers accessibles à pied, à vélo et en transport en commun. Nous mettrons en place un plan national de développement massif des transports collectifs dans les grandes agglomérations (métro, bus, tram ou tram-trains, transport par câble, etc.) et le renforcement de leur desserte. Nous proposons la réouverture des lignes ferroviaires du quotidien, l'augmentation du nombre de trains et des tarifs accessibles, le développement des transports publics en ville et du transport à la demande hors des zones denses de transport public, parallèlement à l'incitation aux usages partagés de la voiture et au développement de la pratique du vélo grâce à des infrastructures adaptées chaque fois que c'est possible.

Nous lutterons contre l'étalement urbain, en arrêtant les nouvelles zones commerciales hors des villes et en redynamisant les petites villes.

Nous supprimerons dès 2022 les connexions aériennes sans correspondances internationales lorsqu'une alternative en train existe en moins de 4h de trajet.

Nous mettrons fin aux avantages fiscaux du kérosène et nous supprimerons les subventions indirectes des low-cost.

En matière de fret, nous développerons massivement le ferroutage (+270 M€/an) ainsi que le transport fluvial et imposerons une taxe kilométrique aux frontières en fonction de la distance parcourue.

Au niveau énergie, outre la rénovation thermique, il est indispensable de supprimer les consommations inutiles (ex. panneaux publicitaires numériques, appliquer partout la loi sur la réduction de l'éclairage public et l'extinction de l'éclairage publicitaire la nuit), d'améliorer l'efficacité énergétique de certaines consommations et électrifier les consommations grâce à un mix 100 % ENR. Nous mettrons en place une tarification incitative à la réduction de consommation au-delà des premières quantités indispensables qui seront gratuites.

pour en savoir plus sur notre campagne  
rendez-vous sur [MELENCHON2022.fr](https://www.melenchon2022.fr)



MELENCHON2022.FR

La diminution de notre empreinte matérielle passe par l'allongement de la durée de vie des objets que nous utilisons et par la réduction des déchets. Aussi pour en finir avec l'obsolescence programmée nous allongerons les durées de garantie. Nous rendrons obligatoire l'écoconception des produits afin de limiter l'utilisation de ressources non renouvelables. Nous généraliserons au plus vite l'indice de durabilité des produits, rendrons obligatoire la disponibilité de pièces de rechange et empêcherons la mise sur le marché de celles qui auraient un score de durabilité insuffisant. Nous développerons le secteur de la réparation et du réemploi, avec la mise en place de formations pour certains métiers (notamment électricité, électronique, bâtiment, textile) pour donner une seconde vie aux objets (+750 M€/an).

**Proposition 2. "Faire de la transition écologique une composante majeure de la souveraineté industrielle, économique et énergétique de la France."**

Dans les instances multinationales et bilatérales, la France promouvra systématiquement la lutte contre le changement climatique. C'est pourquoi nous voulons mettre fin aux accords commerciaux internationaux dont les conséquences affectent le climat et la biodiversité et nous soutenons la création d'un tribunal international de justice climatique et environnementale.

A l'échelle européenne, nous défendons le droit pour les États de venir en aide à des entreprises ou de créer des monopoles publics dans des secteurs stratégiques, et en particulier ceux requérant l'indispensable planification écologique. C'est pourquoi nous rejetons l'obligation de privatisation de nos services et entreprises publiques (rail, énergie, barrages hydrauliques, etc). Nous sommes pour appliquer systématiquement le principe de non-régression écologique et sociale : aucune norme européenne ne peut s'appliquer si elle est moins ambitieuse qu'une norme nationale sur le plan social ou écologique, ce qui signifie la mise en place de règles d'harmonisation sociale et écologique à l'intérieur de l'Union Européenne. Nous voulons relocaliser la production essentielle pour mettre fin à la dépendance de la France dans les domaines stratégiques (semi-conducteurs, médicaments, etc.) et pour soutenir la bifurcation écologique (recyclage des batteries, aciers nécessaires aux énergies renouvelables, aluminium, etc.) ce qui passe par un protectionnisme écologique et la réduction de notre empreinte carbone importée.

pour en savoir plus sur notre campagne  
rendez-vous sur **MELENCHON2022.fr**



MELENCHON2022.FR

Des droits de douane sur critères écologiques pourront être appliqués. Toute aide publique sera conditionnée à des critères sociaux et environnementaux.

La sobriété et l'efficacité énergétique ainsi que le recours aux ENR nous permettront de rompre avec notre dépendance aux importations d'hydrocarbures.

**Proposition 3. “Faire de la santé environnementale la grande cause du quinquennat.”**

Nous interdirons immédiatement les pesticides les plus dangereux pour la santé humaine et pour l'environnement, notamment les néonicotinoïdes, le glyphosate et les fongicides SDHI (qui empêchent le développement des champignons, dont plusieurs études tendent à démontrer la toxicité).

Nous planifierons la réduction progressive des doses d'engrais et de pesticides chimiques de synthèse et leur taxation croissante au cours du temps via la redevance sur les pollutions diffuses et sur l'utilisation des intrants; dans le but d'atteindre une réduction de l'utilisation des engrais et des pesticides chimiques de synthèse de 50% d'ici 2030.

Nous réviserons le processus d'autorisation des pesticides pour que la toxicité à long terme des formulations complètes de pesticides soit évaluée.

Nous interdirons tous les OGMs, y compris les “OGM cachés” (variétés rendues tolérantes aux herbicides issues de mutagenèse in vitro...) et les nouvelles techniques génomiques (NBT)

Nous souhaitons une agriculture relocalisée, diversifiée et écologique. Les subventions de la politique agricole commune (PAC) sont aujourd'hui dépendantes de la taille des exploitations, ce qui favorise les plus grandes et accélère l'expansion d'une agriculture productiviste. Il est donc nécessaire de refondre radicalement le budget de la PAC :

- Réviser le Plan stratégique national (document de programmation budgétaire de la PAC) qui régit la distribution de plus de 10 milliards d'euros (soit en moyenne 30 000 euros par an par agriculteur-ice bénéficiaire) : une révision d'urgence s'appliquera dès 2023 et précédera une révision en profondeur pour la PAC post-2023.

pour en savoir plus sur notre campagne  
rendez-vous sur [MELENCHON2022.fr](https://www.melenchon2022.fr)



JEAN-LUC  
**MÉLENCHON**

**MELENCHON2022.FR**

- Engager la sortie du système actuel d'aides à l'hectare pour aller vers un système de contrats de transition agro-écologique et de paiement pour services environnementaux et spécifiques (installation, projets territoriaux...) à l'actif-ve.
- Plafonner les aides aux plus grandes exploitations
- Renforcer les aides aux petites et moyennes exploitations en doublant le paiement redistributif et en le distribuant de façon progressive; permettre aux petites exploitations d'accéder à l'aide forfaitaire aux petites fermes
- Tripler le budget consacré à l'installation des jeunes et des nouvelles et nouveaux agriculteur·ices (y compris au-delà de 40 ans), réviser les critères d'attribution pour favoriser les projets agroécologiques, la diversification des activités du territoire et la souveraineté alimentaire, les démarches collectives ; supprimer la bonification dotation jeunes agriculteurs (DJA) pour investissement
- Doubler le budget consacré à la conversion et au maintien en agriculture biologique
- Tripler le financement des mesures agro-environnementales et climatiques et renforcer le financement des infrastructures agro-écologiques (haies, mares, bois, bandes fleuries...) favorables à la biodiversité, de l'agroforesterie ou des systèmes d'élevage herbagers tenant compte des limites de densité soutenables
- Renforcer, notamment par les aides couplées, le soutien aux « oubliés de la PAC », en particulier l'arboriculture, le maraîchage diversifié sur de petites surfaces ou la production de légumineuses à destination de l'alimentation humaine et animale

Nous interdirons les fermes-usines - sources de pollutions des sols et générateurs des algues vertes et de maltraitance animale - planifierons la sortie de l'élevage intensif au plus tard en 2027 et réduirons la production des protéines animales, en accompagnant les agriculteur·ices dans la transition. La fermeture de ces fermes industrielles devrait permettre la disparition des algues vertes dans un délai entre 3 et 10 ans.

Le traitement des déchets en plastique commence tout simplement par ne pas en produire. La lutte contre les pollutions plastiques passe donc par la suppression à la source des besoins en plastique. Un inventaire doit être réalisé de toutes les utilisations qui peuvent être substituées par d'autres matières. Les plastiques à usage unique doivent être interdits sauf exception comme par exemple les instruments chirurgicaux.

La santé environnementale c'est aussi la multiplication des molécules chimiques dans notre quotidien. Il faut donc en réduire le nombre autorisé. Concernant l'alimentation, les additifs, conservateurs et colorants, considérés comme néfastes pour la santé doivent être interdits.

pour en savoir plus sur notre campagne  
rendez-vous sur **MELENCHON2022.fr**



MELENCHON2022.FR

**Proposition 4. “Donner aux territoires français les moyens d’atteindre leurs objectifs de transition écologique au plus près des français.” & Proposition 5. “Mobiliser et engager tous les français, les acteurs économiques et les territoires dans la transition écologique.”**

Aujourd’hui 63 milliardaires français émettent plus de gaz à effet de serre que la moitié de la population française. L’effort doit donc porter de façon bien plus importante sur ceux qui en ont les moyens. D’autant que les changements de comportements, s’ils sont nécessaires, ne participent que d’un quart au mieux des changements nécessaires, et ne sont possibles que lorsque existent des alternatives. Il est donc de la responsabilité de l’État et des collectivités de proposer ces alternatives.

Pour organiser cette bifurcation écologique urgente, nous proposons le vote d’une loi de planification écologique, qui après débat dans tous les territoires en associant les collectivités, les acteurs sociaux et professionnels et les citoyens permettra de définir les objectifs indispensables en terme de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de réduction des pollutions, de rétablissement de la qualité des sols, de la qualité des eaux et de leur quantité, d’amélioration de la biodiversité, et sera ensuite mise en œuvre localement.

Pour cela nous proposons la mise en place d’assemblées citoyennes régionales pour débattre des projets d’aménagement et d’investissement en lien avec la planification écologique.

Les communes auront la responsabilité d’organiser des débats citoyens, ouverts à toutes et tous, annoncés par voie d’affichage, courrier et sur internet et retransmis numériquement. Chaque commune en organise plusieurs dans des quartiers, horaires et jours différents, permettant la participation du plus grand nombre et dans le souci de la diversité sociale. Les délégué-es départementaux les conseilleront et assisteront les communes dans cet objectif.

Ce processus de débat citoyen que nous lancerons sera animé par le Conseil à la planification écologique :

- Consultations citoyennes : des débats dans les communes seront organisés - assemblées citoyennes tirées au sort dans chaque département - avec une participation en ligne et par questionnaires papiers.

pour en savoir plus sur notre campagne  
rendez-vous sur [MELENCHON2022.fr](https://www.melenchon2022.fr)



[MELENCHON2022.FR](https://www.melenchon2022.fr)

- Consultation des organisations : secteur par secteur avec les branches professionnelles, syndicats, associations, ONG, laboratoires de recherche.

A partir de ces consultations, le Conseil à la planification écologique élaborera la loi de planification. Elle comportera des objectifs et mesures sectorielles : transports, énergie, alimentation, logement, produits et matériaux importés...

Les départements mettront en place des assemblées constituées de citoyen-nes tiré-es au sort, qui se réuniront régulièrement sur plusieurs mois. Leurs travaux seront nourris de comptes-rendus des débats locaux. Ils pourront décider d'auditions, demander des éléments aux services de l'Etat au niveau du département, rencontrer les différents acteurs publics et privés pour leur travail.

Nous proposons de lancer un plan massif de 200 milliards d'euros d'investissements écologiquement et socialement utiles (voir tableau ci-dessous), en annulant les cadeaux fiscaux qui ont été faits aux grandes entreprises ces dernières années. Cet argent sera aussi utilisé pour investir et rétablir des pôles publics dans l'énergie, les transports et la santé afin de réindustrialiser le pays par des plans de filières au service de la bifurcation écologique. Toute aide publique sera conditionnée à des objectifs sociaux (durée du travail, salaire, conditions de travail, embauches) et environnementaux (sobriété écologique, contrôle de la pollution etc.).

pour en savoir plus sur notre campagne  
rendez-vous sur [MELENCHON2022.fr](https://www.melenchon2022.fr)



JEAN-LUC

**MÉLENCHON**

MELENCHON2022.FR

Thème	Mesure	Montant
Transition énergétique	100% d'énergies renouvelables	93 000 000 000 €
	Énergies renouvelables thermiques	
	Sortie du nucléaire	
	Isolation des logements	
	Rénovation de l'immobilier universitaire	
Transports	Ferroviaire	44 000 000 000 €
	Transports collectifs urbains	
	Mobilités durables	
	Ferroutage	
Réindustrialisation	Plan de reconstruction industrielle	20 000 000 000 €
Habitat	Construction de logements publics	15 000 000 000 €
Eau	Plan de renouvellement des canalisations	7 500 000 000 €
Recherche	Plans de recherche en lien avec la bifurcation écologique	4 000 000 000 €
Adaptation	Enfouissement lignes électriques	6 000 000 000 €
	Plan d'adaptation climatique	
	Rénovation des ouvrages d'art	
Outre-mer	Transports collectifs Outre-mer	5 700 000 000 €
	Autonomie énergétique Outre-mer	
	Canalisations outre-mer	
Agriculture	Réforme agraire	1 300 000 000 €
Mer	Plan de dépollution des mers	3 500 000 000 €
	Moyens de surveillance maritime	
<b>TOTAL</b>		<b>200 000 000 000 €</b>

pour en savoir plus sur notre campagne  
rendez-vous sur [MELENCHON2022.fr](https://melechon2022.fr)

Paris, le 22 mars 2022

Monsieur Gilles VINCENT  
Président d'AMORCE

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu me faire parvenir les analyses et les propositions d'AMORCE dans le cadre de la campagne pour l'élection présidentielle des 10 et 24 avril prochains et je vous en remercie. Les enjeux de développement durable sont au cœur du projet que je porte pour notre pays, comme ils ont été au cœur de mes combats et de mon action, qu'il s'agisse de la reconnaissance du caractère scientifique du changement climatique lorsque j'ai été ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, ou des politiques que je conduis à la tête de la région Île-de-France. Les collectivités locales jouent un rôle déterminant dans la transition écologique. C'est donc avec une attention toute particulière que j'ai pris connaissance de vos propositions, et je suis heureuse de partager avec vous les grands choix que je propose aux Françaises et aux Français.

**Comme vous, je pense qu'il n'y aura pas de transition écologique réussie au détriment du pouvoir d'achat.** Tout change et tout doit changer : nos façons de produire, de consommer, de construire, de nous chauffer, de nous déplacer par exemple. Notre ambition doit être de faire de la transition écologique un moteur de la croissance économique française, un moteur de la production en France et de l'emploi pour les Français.

**En ce qui concerne la rénovation énergétique,** je ferai basculer nos efforts de rénovation des bâtiments, publics et privés, dans une autre dimension : celle des résultats ! Pour cela, mes priorités seront la rénovation performante qui permet de gagner plusieurs classes énergétiques avec un budget maîtrisé, la baisse du reste à charge et la meilleure utilisation des potentiels locaux de matériaux biosourcés.

Je m'appuierai notamment pour cela sur les collectivités qui sont les mieux à même d'organiser au plus vite l'augmentation significative du nombre de chantiers réalisables chaque année, en pilotant l'offre des artisans de leur territoire, en orientant rapidement la formation professionnelle ou encore en cadencant le rythme quartier après quartier. Je créerai également les conditions de la confiance, par la mise en place de contrôles de qualité et la chasse aux offres trompeuses. Nous fusionnerons le livret A et le livret développement durable en un livret vert doté de 470 milliards de ressources.

Je souhaite également mettre en place des aides pour les ménages les plus modestes qui vont être touchés par la mise en œuvre des zones à faible émission, dispositifs particulièrement excluants qui visent à éliminer les anciens véhicules les plus polluants. Je demanderai aux loueurs de voitures de ne plus acheter que des véhicules électriques à l'horizon 2030, de telle

sorte que le marché de l'occasion soit alimenté par les reventes des loueurs. Je veux soutenir la filière automobile dans ses investissements en R&D pour des véhicules plus propres, plus digitalisés, et pour la production de batteries sur notre territoire, mais également la filière du retrofit qui souffre encore de normes d'homologation trop complexes.

**Nous devons aussi favoriser l'économie circulaire.** Je veillerai à ce qu'il n'y ait plus aucun emballage plastique à usage unique non recyclable d'ici à la fin du quinquennat. Pour permettre le recyclage des équipements numériques, les Français qui restitueront à cette fin leur vieux téléphone ou leur ordinateur, se verront restituer un chèque de, respectivement, 10 ou 50 euros. Sur les 100Mt de déchets ménagers ou d'entreprises collectés (mais hors déchets dangereux et déchets du bâtiments), encore 17,5Mt vont en enfouissement direct, et 14,5 Mt vont en incinération : le reste est recyclé ou composté. Nous avons les moyens de passer d'environ 80%, à près de 100% de déchets ménagers recyclés ou valorisés en énergie en 10 ans. J'éradiquerai les 5 000 décharges sauvages grâce à la vidéoprotection et au triplement des sanctions. Je rendrai les matières premières recyclables moins coûteuses que les matières premières vierges. Au titre du principe pollueur-payeur, je ferai de l'écocontribution un outil permettant de rendre les matières premières recyclées, moins coûteuses que les matières premières vierges extraites à l'autre bout du monde.

**Pour décarboner la consommation des ménages et leurs investissements, qu'il s'agisse par exemple du remplacement des véhicules thermiques ou des chaudières à fioul, je ferai confiance aux incitations financières plutôt qu'à des taxes.**

**Sur le plan de la fiscalité écologique,** celle qui a pour réelle finalité de réduire ou compenser les atteintes à l'environnement, il s'agira de la sanctuariser, pour garantir en toute transparence aux Français que cet argent sert à les aider à faire face à leurs dépenses de transition, ou alors leur est redistribué intégralement. Le montant des prélèvements obligatoires en termes de fiscalité écologique restera constant pour les ménages et les entreprises françaises.

**Mon ambition est également de faire de la transition écologique une composante majeure de la souveraineté industrielle, économique et énergétique de la France.**

**Mon projet de réindustrialisation est étroitement lié à mon ambition écologique,** pour une raison simple : il y a autant d'émissions de carbone liées à tous les produits que nous importons de l'étranger que le total de toutes les émissions de toutes les activités sur le territoire national. A titre d'exemple, il faut environ 2 fois plus de dioxyde de carbone pour produire une tonne d'acier en Chine qu'en France. Ce fait absolument majeur est à peine abordé dans les différents plans climat du Gouvernement sortant. En réindustrialisant la France, nous pourrions éviter jusqu'à un milliard de tonnes de CO2 sur 30 ans. Cela va de pair avec une ambition forte en matière de décarbonation de l'industrie (béton bas carbone, acier bas carbone ...) et d'économie circulaire, car l'industrie doit disposer de sources de matériaux recyclés domestiques. Et les produits qui en contiennent doivent être favorisés.

Pour réussir cette réindustrialisation, il y a les mesures que je prendrai au niveau national – à savoir la baisse des impôts de production, la fin du cauchemar bureaucratique, les clauses carbone dans tous les appels d'offres publics et les dispositifs d'aides publiques. Au niveau européen, nous devons mettre en place un système de quotas carbone enfin efficace et à

l'échelle : c'est-à-dire couvrant davantage de secteurs d'activité et garantissant une trajectoire du prix du carbone stable pour les industriels. Sur les derniers mois, le prix de la tonne a varié du simple au double. Il faut réviser les quotas carbone pour couvrir plus de secteurs et introduire un prix plancher et un prix plafond du carbone. En miroir, un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières devra être instauré au plus vite, sur davantage de produits (l'étendre à l'hydrogène par exemple) et au même prix que les quotas internes au marché européen pour éviter le dumping environnemental et les fuites carbone. Il faudra aussi réformer les règles européennes en matière de certificats d'économie d'énergie et de garanties d'origine renouvelable afin que ces dispositifs soient bien au service de la diminution des émissions de CO2.

**De plus, je veillerai également à ce que l'industrie de notre pays s'illustre dans les futures technologies qu'il faudra déployer à l'horizon de dix à quinze ans.** Au-delà des émissions évitées et des créations d'emplois qualifiés que la réindustrialisation produira, elle rendra également possible les innovations de rupture dont nous avons besoin pour décarboner des pans entiers de notre économie. La recherche publique est indispensable mais elle n'est pas suffisante. Pour l'électronique de puissance pour l'automobile, les batteries, les microvoitures, le recyclage poussé mais aussi le solaire nouvelle génération, l'hydrogène décarboné, les carburants et gaz de synthèse, les engrais bas carbone, la capture et le stockage du CO2, ma priorité sera de créer des filières nationales, en s'appuyant sur notre histoire industrielle autour du nucléaire, nos grands chimistes pour l'hydrogène décarboné, nos constructeurs automobiles et équipementiers pour le véhicule électrique, et nos leaders de l'économie circulaire. Jusqu'ici la transition énergétique a surtout consisté à importer pour des milliards chaque année des panneaux photovoltaïques, des batteries ou des éoliennes. Nous ne pouvons continuer ainsi : nos centres de recherche et nos entreprises ont tous les atouts pour jouer un rôle de premier plan dans la transition écologique, nous devons les accompagner et les soutenir.

**Je veux aussi restaurer notre souveraineté énergétique, et, là encore, l'enjeu est aussi écologique.** Nous devons réduire notre consommation d'énergie, accélérer notre transition vers l'énergie électrique, et nous devons produire cette électricité de façon décarbonée grâce à un grand plan de relance du nucléaire. Dès le lendemain de l'élection présidentielle, nous lancerons les procédures pour la construction d'une première série de six réacteurs nucléaires. Je demanderai à la filière d'accélérer les calendriers aujourd'hui sur la table. Nous avons besoin des premiers réacteurs opérationnels dès 2035. Et nous lancerons une seconde commande au cours du quinquennat. Avec la confirmation du programme de rénovation de toutes les centrales existantes pour prolonger leur durée de vie autant que possible, la filière disposera ainsi de la visibilité lui permettant d'investir et d'embaucher. Avec les renouvelables, hydraulique, solaire et éolien, notamment éolien flottant, avec les flexibilités de la demande et le stockage, je prévois que le mix électrique reste quasiment décarboné, sans faire appel au gaz méthane fossile. Je veux également mettre l'accent sur les renouvelables non électriques. Je veillerai au plein et rapide développement du potentiel domestique des biocarburants, de la géothermie, de la biomasse bois, du traitement des déchets et du biométhane. Ils viennent en substitution directe des énergies fossiles qui aujourd'hui représentent les trois quarts de la consommation d'énergie. De nombreux projets sont en attente. Pour ce faire, j'augmenterai nettement les moyens du fonds chaleur pour décarboner l'existant et développer de nouveaux réseaux.

**La santé environnementale est une composante essentielle de mon ambition écologique, comme de mon projet de politique de santé globale,** qui vise à transformer en profondeur notre système de santé. Celui-ci doit être structuré non plus autour de l'offre de soins, mais autour de la demande de santé des Français. Comme le rappelle l'OMS, seulement 10% de notre santé est liée à l'efficacité de notre système de soins : les 90% restants sont liés au niveau d'éducation, à la catégorie socio-professionnelle, à la culture, à l'alimentation ou encore à l'environnement. C'est la raison pour laquelle je propose un grand ministère de la Santé globale pour avoir une approche véritablement transversale de la santé publique. Je souhaite ainsi combiner ces politiques, seule manière selon moi de gagner 3 ans d'espérance de vie en bonne santé d'ici 10 ans qui est l'objectif central de mon programme en matière de santé et pour lequel je souhaite sonner une mobilisation générale.

Je mène, à la région Île-de-France, une action déterminée pour l'amélioration de la qualité de l'air, et j'en ferai une priorité nationale. Je souhaite également généraliser les mesures contre les perturbateurs endocriniens dans tous les établissements accueillant des enfants, puis dans toutes les collectivités, sur le modèle de la charte contre les perturbateurs endocriniens mise en place en Ile-de-France par ma majorité. Je n'oublie pas un autre problème majeur : le bruit. Celui-ci représente un impact sanitaire considérable. Selon les dernières études, il atteint un coût sanitaire et économique similaire à celui de la pollution de l'air. Notre programme compte agir sur ce sujet qui concerne très fortement les citoyens. Toujours en matière de santé environnementale, je soutiens la mise en place de registres nationaux des cancers et des maladies rares, et j'encourage les logiques d'open-data sur les données environnementales, dans le respect de la RGPD et des recommandations de la CNIL.

Ce sont donc de grandes ambitions écologiques que je propose à la nation tout entière, dans le cadre d'accords et de coopérations internationales, et, souvent, de normes et de mécanismes européens. Mais ces ambitions ne pourront devenir réalité que si elles sont nourries, partagées et portées par l'ensemble des acteurs de nos territoires, et en particulier les collectivités locales, chacune dans leur domaine de compétence. Candidate à la présidence de la République, je propose une nouvelle grande étape de décentralisation, qui élargira et clarifiera ces compétences. Je propose surtout un choc de confiance, à tous les niveaux. J'ai pratiqué une méthode efficace - comme Ministre et Présidente de Région : c'est la concertation. Je réunirai toutes les parties prenantes pour établir les feuilles de route, et avancer tous ensemble.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

*Bien cordialement,*

*Valérie Pecresse*

Valérie PECRESSE

ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE 10 & 24 AVRIL 2022

**FABIEN ROUSSEL**

**AMORCE**

Gilles Vincent, président

Nicolas Garnier, délégué général  
ngarnier@amorce.asso.fr

Paris, le 23 mars 2022

Monsieur le président,  
Monsieur le délégué général,

Je vous remercie de votre invitation au débat pour « un quinquennat décisif pour la transition écologique territoriale » et de m'avoir transmis vos 5 priorités, reprenant l'ensemble des propositions portées par l'association AMORCE à l'occasion de cette campagne présidentielle. J'en ai pris connaissance avec une grande attention. Il faut en effet rappeler le rôle central joué par les collectivités locales et les acteurs de terrain dans la lutte contre le dérèglement climatique, mais aussi pour la transition écologique de nos territoires et donc de notre pays.

Le programme que j'ai l'honneur de porter dans cette campagne présidentielle, « La France des Jours heureux » (ci-joint et dont je citerai ci-après quelques propositions), développe notre projet pour un pacte social, écologique et républicain. Je dois vous dire qu'il entre en résonance avec nombre de vos propositions.

Le programme « la France des Jours heureux » et « vos 5 priorités pour un quinquennat de transition écologique » partagent une même philosophie politique, sociale et environnementale, ils portent une même sensibilité en prise avec les réalités locales. Il n'y a rien de surprenant à cela ! A l'instar du travail que vous accomplissez en mettant en réseau plus de 1 000 adhérents issus des collectivités territoriales, d'associations et de fédérations professionnelles pour un partage d'expérience et d'information au service de l'intérêt général, la « la France des Jours heureux » est l'émanation des besoins exprimés lors de rencontres menées sur tout le territoire et de propositions issues d'élus locaux, de représentants des salariés, d'acteurs économiques, associatifs et de citoyennes et citoyens.

Au contraire de ce que nous avons pu constater lors de ce quinquennat, je partage avec vous l'intime conviction qu'il faut redonner toute leur place aux corps intermédiaires dans le débat public, les entendre, leur témoigner notre confiance pour remplir nos objectifs ambitieux, à commencer par les collectivités territoriales, leurs représentants et leurs partenaires pour mener à bien la transition écologique.

En préambule, vous avez raison de rappeler que la lutte contre le dérèglement climatique ne peut être le seul prisme par lequel appréhender les enjeux environnementaux.

Le dérèglement climatique amplifie le phénomène, mais il n'est pas le seul facteur de la sixième extinction de masse qui menace notre biodiversité. Ainsi des biotopes sont détruits par la seule activité humaine.

La protection des terres arables contre l'artificialisation des sols ou l'appauvrissement de leur fertilité suite aux pratiques d'agriculture intensive mérite aussi toute notre attention. Les terres agricoles ne doivent pas être l'objet de spéculation pour la production de biocarburant ou de préemption par des Etats cherchant à nourrir leur population au détriment des populations locales. Il convient de préserver les cultures vivrières pour nourrir l'humanité !

Le dérèglement climatique est le sujet politique majeur de notre siècle et même de notre décennie, si l'on entend limiter l'augmentation moyenne des températures à 1,5°C d'ici 2100, pour préserver le seul écosystème propice au développement humain. Mais la transition écologique ne saurait se limiter à cela. Elle appelle un changement de nos modes de production, un nouveau modèle de développement respectueux de l'être humain, tout autant qu'il doit être soutenable pour la planète et respectueux des ressources à nos dispositions. Et je me félicite que votre contribution au débat présidentiel participe à aborder les sujets environnementaux avec nuance et dans toute leur complexité pour tenter de faire émerger des solutions plutôt que de livrer des jugements à l'emporte-pièce.

Conformément aux recommandations du Giec, j'entends consacrer au moins 6 % du PIB – soit 140 milliards d'euros par an – à la lutte contre le dérèglement climatique (proposition 47) dans le cadre du pacte pour le climat et pour l'emploi que j'appelle de mes vœux. Les collectivités territoriales y trouveront là des moyens nouveaux pour agir contre le dérèglement climatique et pour la transition écologique. J'entends engager une nouvelle étape de décentralisation (proposition 138) permettant d'accroître les prérogatives des collectivités territoriales, d'engager un processus de démétropolisation et de mettre un terme à cette mise en concurrence des collectivités destructrice en abrogeant les lois NOTRe, MAPTAM et en abandonnant la loi 3DS, pour que nos collectivités puissent consacrer toute leur énergie à la transition écologique. Avec ces propositions, les collectivités seront donc aux avant-postes de l'action nationale pour le climat.

Votre priorité n°1 vise à faire de la transition écologique un levier pour protéger le pouvoir d'achat des Français et lutter contre la précarité. C'est l'un de mes grands chevaux de bataille que de lier la transition écologique à la justice fiscale.

Je propose de consacrer chaque année 10 milliards d'euros à la rénovation énergétique des logements, de construire 200 000 logements sociaux par an pour atteindre 30 % de logements sociaux en zone urbaine et plus largement d'encadrer les loyers pour qu'ils ne dépassent pas 20 % des revenus d'un foyer, dans le cadre d'un plan national de construction, de rénovation et de baisse des loyers pour que chacun puisse accéder à des logements de qualité (proposition 99). Cette ambition sera mise en œuvre dans le cadre d'un service public national et décentralisé du logement, de l'habitat et de la ville (proposition 100), accordant de nouveaux pouvoirs d'intervention, de décision et de contrôle notamment aux élus locaux.

Par ailleurs, vous évoquez différentes primes, chèques ou crédits d'impôts. Je ne souhaite pas systématiser ces mécanismes, car ils agissent rarement sur les causes, quand ils ne créent pas des effets d'aubaine, dont les classes populaires ne peuvent souvent pas bénéficier par manque de moyens. Prenons l'exemple des prix des carburants, dont l'augmentation pèse lourdement dans les budgets de celles et ceux qui n'ont d'autres choix que d'utiliser leurs véhicules dans leurs déplacements quotidiens. Pour eux, plutôt qu'un chèque, je propose de mettre immédiatement en place une taxe flottante sur l'essence, afin que son prix ne s'envole pas quand le prix du baril augmente. Plus largement, je mettrai en place un vaste plan d'investissement permettant de faire baisser les prix des carburants, d'en consommer moins et d'œuvrer conjointement à une baisse rapide de notre dépendance au pétrole (proposition 48).

Vous évoquez également la volatilité des prix de l'énergie pour les collectivités ce qui impacte les services publics et leurs usagers. Cette question ne se limite pas aux collectivités, mais touche tout autant les particuliers et les entreprises. Cette proposition est donc pour moi tout autant en lien avec votre priorité n°2 visant à faire de la transition énergétique une composante majeure de la souveraineté industrielle, économique et énergétique de la France.

Je souhaite décarboner totalement la production et la consommation énergétiques de notre pays à l'horizon 2040-2050 et limiter les coûts de l'énergie, au travers d'un pôle public de l'énergie et de l'efficacité énergétique (proposition 56). Il conviendra de sortir des logiques de marché et de nationaliser EDF et Engie, car mon mix énergétique sera 100 % public et 100 % décarboné. Cela nécessitera, c'est peut-être une différence que nous avons, une forte croissance de la production électrique pour la substituer aux énergies fossiles et répondre aux besoins sociaux et économiques, en investissant dans les énergies renouvelables hydroélectriques, solaires, éoliennes ou géothermiques, mais aussi dans l'électricité nucléaire avec la construction d'au moins six réacteurs EPR (proposition 55). Accompagnée d'une baisse de la TVA à 5,5 % sur les tarifs de l'électricité et la garantie de prix accessibles à tous grâce à cette maîtrise publique (proposition 58), nous lutterons ainsi contre la précarité énergétique des ménages, contre la volatilité des prix supportée par les collectivités territoriales et pour la réindustrialisation de notre pays, en limitant une charge pesant fortement sur la comptabilité des entreprises. A cet effet, une loi d'orientation et de programmation sera déposée au Parlement dans le but de favoriser une nouvelle industrialisation du pays en développant l'économie circulaire, des circuits courts et des process industriels durables, ainsi que des coopérations industrielles nécessaires à l'échelle européenne et mondiale (proposition 61).

Si j'entends faire de la jeunesse et de l'emploi les deux grandes causes de mon quinquennat, votre priorité n°3, la santé environnementale demeure une préoccupation de mon programme. Une de vos propositions évoque « l'interdiction d'importation sur le territoire français de biens et services issus d'activités ne respectant les critères environnementaux imposés en France ». C'est à ce titre que je souhaite remettre en cause les accords de libre-échange et agir notamment pour sortir l'agriculture des négociations de l'Organisation mondiale du commerce, afin de lutter contre le moins-disant en matière de normes sanitaires, sociales et environnementales et éviter que nos agriculteurs ne subissent une distorsion de concurrence (proposition 64). Favoriser l'agriculture la plus locale possible, c'est bon pour l'assiette, bon pour la santé et bon pour lutter contre les gaz à effet de serre !

Je suis également très sensible à la lutte contre les pollutions plastiques. Je souhaite engager un plan de lutte contre ce fléau qui dégrade nos milieux naturels et nos écosystèmes. 80 % des plastiques que l'on retrouve dans les océans et qui menacent la biodiversité marine, seraient charriés par les fleuves. C'est à la source qu'il faut agir. Par-delà une politique de protection du domaine maritime (proposition 66), je proposerai un plan de réduction de l'usage du plastique, favorisant le recyclage des déchets plastiques et leur réemploi (proposition 74).

Je me retrouve également dans vos propositions de lutte contre les tas et dépôts sauvages que subissent de nombreuses collectivités. Enfin, concernant les enjeux de santé environnementale et c'est aussi en lien avec les questions de pouvoir d'achat, je souhaite évoquer la constitution des Zones de faibles émissions (ZFE) dans 45 métropoles à travers le pays. Si la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et de particules fines est une juste cause, il est injuste que le droit à mobilité de près de 10 millions de Français d'ici 2024 soit remis en cause par l'interdiction de circulation des véhicules classés Crit'Air 3,4 et 5 dans ces métropoles. C'est pour cela que je propose une prime à la reconversion jusqu'à 10 000 euros par foyer pour l'achat d'un véhicule neuf ou d'occasion, moins polluant.

Par ailleurs, je souhaite qu'une attention particulière soit portée à la question des particules fines provenant de l'abrasion des freins des véhicules et qui peuvent représenter jusqu'à 21 % des émissions totales de particules fines provenant du trafic routier. Des dispositifs existent aujourd'hui, pensés par une start-up française, pour aspirer ces particules émises aux freinages et pour des coûts inférieurs à 300 euros par véhicule. Je souhaite que ces dispositifs, si les essais en cours s'avèrent concluants, soient généralisés, ce qui en plus de réduire les nuisances respiratoires participera à la création d'emplois.

Votre priorité n°4, donner aux territoires français les moyens d'atteindre leurs objectifs de transition écologique au plus près des Français, est aussi la mienne tant en termes de moyens budgétaires, que de droit d'intervention et de contrôle. Mon programme, « La France des Jours heureux », est traversé de nouveaux droits pour les collectivités territoriales, qui seront parties prenantes de nombreuses décisions. Des conférences permanentes pour l'emploi (proposition 5) à la mise en œuvre du service public national du logement, de l'habitat de la ville (proposition 100), j'ai toute confiance dans l'action conjointe de l'Etat et des collectivités locales au service de l'intérêt commun.

Pour prendre un exemple concret, je souhaite la construction d'un véritable service public de l'eau permettant de garantir le même tarif à chaque habitante et habitant du pays. Pour ce faire, l'État accompagnera les communes dans le renouvellement de leurs réseaux, afin de préserver cette ressource indispensable. Et avec les collectivités territoriales qui le souhaitent, des régies publiques de l'eau seront encouragées et aidées par ce service public (proposition 54).

Je pense également qu'en évoquant le rôle des territoires dans la transition écologique, il convient d'évoquer la situation des territoires d'Outre-Mer. Je souhaite qu'une loi de programmation soit présentée au Parlement afin de rattraper les retards de tous les territoires en services publics, en matière d'accès à la santé, aux transports, à l'éducation, au logement ou à l'eau. De même qu'une attention particulière devra être portée à la protection des forêts primaires contre leur exploitation industrielle, notamment en Guyane (proposition 147).

Enfin, concernant votre priorité n°5, portant sur la mobilisation et l'engagement de tous les Français, des acteurs économiques et des territoires dans la transition écologique vos propositions concrètes méritent attention.

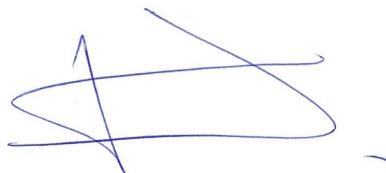
Je suis particulièrement sensible à la coopération décentralisée pour permettre financièrement et matériellement le développement de la transition écologique dans les pays émergents. Si je souhaite porter à 0,7 % du PIB l'aide publique au développement (proposition 169), un mécanisme d'incitation fiscale pourra s'envisager pour faire vivre auprès des collectivités et des entreprises les dispositifs de 1 % déchets, 1 % énergie et 1 % eau par trop souvent négligés.

Et d'une façon plus générale, je crois que permettre à nos concitoyens de s'approprier l'enjeu de la transition écologique passera par la sensibilisation et la formation de notre jeunesse. C'est ainsi que je souhaite intégrer la transition écologique dans les programmes qui seront élaborés démocratiquement avec la communauté enseignante, car elle participe du haut niveau de formation, de culture et de savoir que nous voulons pour nos élèves (proposition 20). Pour la formation, je souhaite qu'aucun jeune n'ait à quitter le lycée pour se former au métier de son choix et le lycée professionnel doit reprendre toute sa place dans le cursus scolaire, y compris en préparant aux métiers de la transition écologique. C'est pour cela que je souhaite recréer des CAP dans toutes les filières professionnelles et faire passer le bac professionnel en quatre ans pour laisser aux lycéens le temps de choisir leur spécialisation (proposition 35).

En quelques mots de conclusion, je souhaite, Monsieur le président, Monsieur le délégué général, vous remercier tous deux ainsi que vos adhérents pour la qualité des propositions travaillées l'association AMORCE pour faire vivre la transition écologique dans nos territoires. Et je suis heureux de constater au travers des quelques exemples émaillant ce courrier que le programme de « La France des Jours heureux » partage une vision commune et de nombreuses convergences avec vos « 5 priorités pour un quinquennat de transition écologique au plus près des territoires et des Français ». C'est par ce que nos propositions respectives sont toutes deux le produit d'une réflexion collective au service de nos concitoyens, liant la transition écologique aux enjeux sociaux, économiques et démocratiques de notre temps.

De nombreux sujets portant sur la transition écologique des territoires ne sont pas abordés dans cette réponse et mériteraient de plus amples développements, car ils engagent aussi notre avenir.

Vous en souhaitant bonne réception, veuillez, Monsieur le président, Monsieur le délégué général, agréer l'assurance de mes salutations distinguées.



Fabien Roussel

Gilles Vincent,  
Président d'AMORCE

Paris, le 15 mars 2022

Objet: retour courrier du 10 février 2022

Monsieur le Président,

J'accuse bonne réception de votre courrier du 10 février que j'ai lu avec attention et pour lequel je vous remercie.

La question écologique est au cœur de la préoccupation de beaucoup de Français, ce qui en fait un thème majeur en cette année d'élection présidentielle, et il y a fort à parier qu'elle le restera au-delà de cette échéance, au vu des enjeux de taille et de long terme qu'elle recouvre.

Je suis conscient que cette question mérite de ce fait toute notre attention. C'est pourquoi mes équipes et moi-même avons travaillé activement à la recherche de propositions pertinentes et véritablement durables dans ce domaine, propositions que je vous invite à étudier dans mon programme.

Je vous prie, Monsieur le Président, de bien vouloir agréer l'expression de mes sentiments distingués,

Éric Zemmour